

Indice africain de développement social: mesurer l'exclusion humaine pour la transformation structurelle

Rapport Afrique Centrale





Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



The
ROCKEFELLER
FOUNDATION

Indice africain de développement social: mesurer l'exclusion humaine pour la transformation structurelle

Rapport Afrique Centrale

Pour commander des Indice africain de développement social: mesurer l'exclusion humaine pour la transformatin structurelle Rapport Afrique Centrale veuillez contacter :

Section des publications
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org
Web: www.uneca.org

© 2017 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Premier tirage : août 2017

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission économique pour l'Afrique aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Conçu et imprimé à Addis-Abeba par le Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, certifié ISO 14001:2004. Imprimé sur du papier sans chlore.

Photos de couverture: Shutterstock.com

Contents

Abréviations	IV
Remerciements	V
Résumé.....	VI
Section I : Introduction	VIII
Historique.....	1
L'Indice africain de développement social	1
Un nouveau paradigme de développement inclusif.....	3
Principaux facteurs d'exclusion humaine.....	3
Impacts différentiels de l'exclusion entre hommes et femmes	5
L'exclusion humain par milieu de résidence	5
Section II : L'indice Africain de développement social	6
Section III: Afrique de l'Ouest : brève introduction	9
Section IV : Analyses-pays	12
4.1 Cameroun.....	13
4.2 Tchad.....	18
4.3 Gabon	23
4.4 Sao Tome-et-Principe.....	29
Conclusion.....	33
Références	34
Annexe I : Méthode de calcul de l'Indice africain de développement social (IADS).....	36
Annexe 2 : Revue des indices de développement social dans le monde	45

Abréviations

BAD	Banque africaine de développement
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
DAES (ONU)	Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies
EIU	Economist Intelligence Unit
IADS	Indice africain de développement social
IDH	Indice de développement humain
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Remerciements

Ce rapport porte sur un atelier sous-régional de renforcement des capacités, dont le thème est : « l'application de l'Indice africain de développement social (IADS) en Afrique centrale ». Organisé en juillet 2015, par la Section de l'emploi et de la protection sociale de la Division des politiques de développement social et les bureaux sous-régionaux (Commission économique pour l'Afrique), cet atelier avait pour objectif de mettre à la disposition des États membres, les moyens conceptuels et pratiques nécessaires à l'application de l'IADS aux niveaux sous-régional et national. Tout en dotant les participants des compétences et capacités pour analyser l'exclusion humaine, il a aussi permis aux États membres de partager les résultats de l'IADS et les incidences des politiques sociales visant à réduire l'exclusion humaine. Cet atelier doit son succès à l'implication de tous les participants

C'est pourquoi, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) exprime sa reconnaissance à tous les experts qui ont pris part à la formation en Afrique de l'Est. Ils ont représenté leurs pays et fourni l'ensemble des données ayant servi à calculer les résultats nationaux. Il s'agit des experts suivants : Mme Kamgaing Yougbissi, M. Séverin Tchomthe (Institut national de la statistique), Mme Tafen Ndjadou (Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire) et M. Samuel Ndjock (Ministère des affaires sociales) représentaient le Cameroun. Le Tchad était représenté par M. Mbaïogoum Tinro (Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques) et M. Ahmat Abderahim Abbo. Pour le Gabon, il y avait Mme Bogou Chantal (Ministère de l'économie, de la promotion des investissements et de la prospective) et pour Sao Tome-et-Principe, Mme Sandra Marisa Pereira Trovoada (Ministère de l'économie et de la coopération internationale) et Mme Neto da Silva Borges Ketty-Keila (Institut national de la statistique).

La rédaction du rapport a été placée sous l'autorité de Takyiwaa Manuh, Directeur de la Division du développement social de la CEA, et sous la supervision directe de Saurabh Sinha, Chef de la Section de l'emploi et de la protection sociale. L'équipe de rédaction était composée de : Adrian Gauci (économiste), Iris Macculi (économiste), Jack Jones Zulu (spécialiste des affaires sociales), Kalkidan Assefa (technicien de recherche) et Melat Getachew (assistant de recherche). Les activités de diffusion des résultats et de renforcement des capacités ont été organisées en collaboration avec les bureaux sous-régionaux d'Afrique de l'Est et d'Afrique centrale.

La CEA exprime aussi sa gratitude à la Fondation Rockefeller pour son soutien financier à l'organisation des ateliers de formation et des activités de diffusion de l'IADS et à la Section des publications de la CEA et son Chef Demba Diarra. C'est cette section qui a coordonné, édité, imprimé et publié le rapport.

Résumé

La croissance économique positive de l'Afrique les vingt dernières années est caractérisée par sa résilience face à la crise internationale de 2008. Toutefois, ces bons résultats ne se sont pas encore traduits en développement social significatif. Certains indicateurs sociaux se sont certes améliorés, mais cette amélioration a été sélective, car ce sont les individus aux revenus plus élevés qui en ont principalement bénéficié (CEA, 2015). Des inégalités marquées persistent dans la plupart des pays, et la croissance n'a pas été suffisamment inclusive et équitable pour tous les segments de la population. L'exclusion humaine est donc devenue un défi pour le développement de l'Afrique. Pourtant, il n'existe pas d'indicateurs qui permettent véritablement d'observer les schémas de l'exclusion et d'aider les États membres à définir des politiques d'inclusion efficaces. C'est de ce contexte qu'est née l'élaboration d'un indice qui répond à la demande des États membres. Ils avaient formulé la demande d'un outil qui rend compte des problèmes de développement spécifiques à l'Afrique.

L'Indice africain de développement social (IADS) part d'une hypothèse : le développement social devrait s'exprimer par une amélioration des conditions de vie des individus. Il arrive trop souvent qu'on mesure les éléments contextuels susceptibles d'améliorer les conditions de vie des populations, par exemple, l'expansion de la couverture des services de base ou la participation accrue à la planification et à la prestation de services. Pourtant, il semble bien qu'il soit difficile de traduire directement ces éléments contextuels en résultats réels ayant susceptibles d'améliorer les conditions de vie des populations africaines.

En adoptant une approche du cycle de vie axé sur les six dimensions du bien-être qui correspondent aux effets de l'exclusion humaine, l'IADS, outil de suivi des politiques publiques, devrait aider les États membres à définir des politiques sociales plus inclusives, et les orienter vers le processus de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces derniers mettent l'accent sur l'inclusion en tant que facteur clé pour un développement durable et équitable.

Selon l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, il ne faut « laisser personne pour compte »; cela constitue aussi la vision des objectifs de développement durable, vision dans laquelle la lutte contre les inégalités est mise en exergue. L'intérêt de l'Indice africain de développement social réside dans sa capacité à mesurer et à faire le suivi de l'exclusion humaine, au niveau national et sous-national.

Section I :

Introduction

Introduction

Historique

Les pays africains ont connu depuis le début des années 2000 une période de croissance économique sans précédent, et manifesté une solide résilience face à la récession mondiale qui a touché la plupart des économies du monde. La croissance a été de 5 pour cent en moyenne pour le continent africain, certains pays ayant vu leur produit intérieur brut (PIB) croître de 7 à 11 pour cent ces dernières années. Malgré ce parcours remarquable, les États africains n'ont pas encore réussi à véritablement transformer leur économie ni à atteindre le niveau de développement social qu'ont connu d'autres régions.

Le continent est encore en proie à des inégalités et à des formes d'exclusion causées par des différences de revenus, d'appartenance ethnique, de genre, d'âge, ou de milieu de résidence. Les faits montrent que pour les enfants pauvres d'Afrique, le risque d'insuffisance pondérale est d'environ deux fois et demie plus élevé, et celui de n'être pas scolarisé jusqu'à trois fois plus élevé que pour les enfants des ménages les plus riches (Nations Unies, 2012). Ces inégalités entraînent souvent un manque d'opportunités sociales et économiques dans la vie, ce qui exclut ces mêmes personnes d'une pleine participation au processus de développement.

Le point de vue dominant est que l'Afrique s'est concentrée pendant longtemps sur la seule croissance économique, comptant qu'une amélioration du développement social suivrait. L'une des raisons de ce paradoxe tient à la nature même de la croissance, entraînée dans une large mesure par des secteurs à forte intensité de capital, où la valeur ajoutée et la création d'emplois sont limitées et la redistribution des gains économiques inéquitable. Le résultat est que la croissance en Afrique n'a pas été assez inclusive et équitable, compromettant ainsi sa durabilité et alimentant les risques d'instabilité sociale et politique dans la région.

Par ailleurs, la couverture limitée de la protection sociale dans nombre de pays a exacerbé l'exclusion des groupes les plus marginalisés. Ces derniers, qui n'ont déjà un accès moindre aux opportunités sociales et économiques, sont également plus vulnérables aux chocs externes, ce qui réduit leurs capacités d'être des agents productifs et augmente leur risque de tomber ou de persister en état de pauvreté.

La promotion d'une voie de développement plus inclusive en Afrique est une priorité urgente, et une condition indispensable à l'édification de sociétés plus viables et plus solidaires. Cependant, les interventions publiques basées sur des chiffres agrégés ne mènent généralement pas à une prise de décisions optimale, et l'insuffisance des données et des dispositifs de suivi sur ce sujet ont toutes les chances de mener à une formulation et une planification inadéquates des politiques publiques.

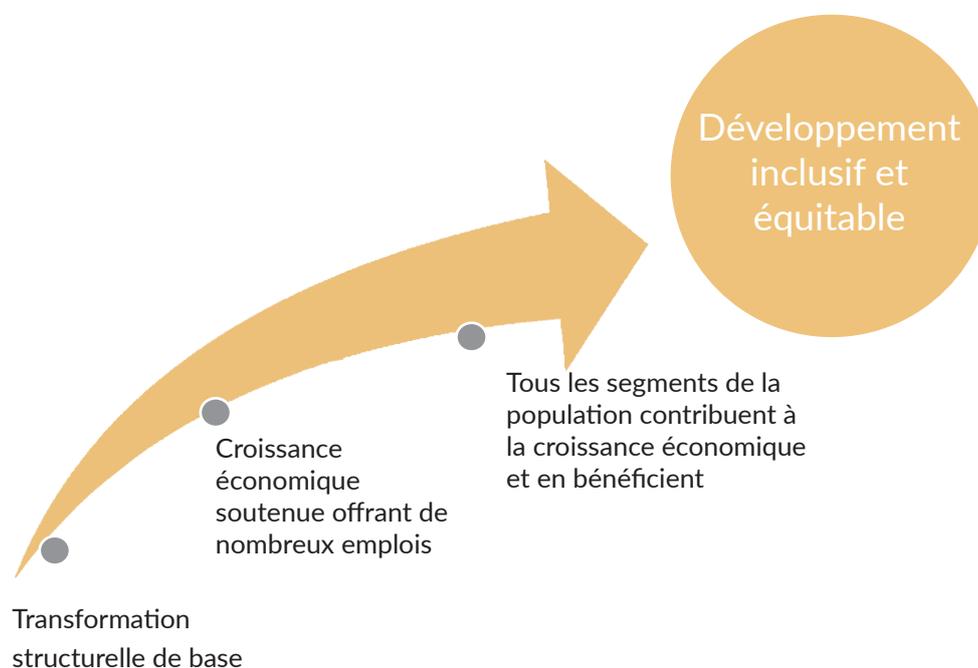
L'Indice africain de développement social

Le développement social est de plus en plus perçu en Afrique comme une composante centrale du développement économique. Les dirigeants africains ont clairement fait de la nécessité d'une stratégie de croissance visant l'inclusion et la transformation sociale une intention politique ferme dans l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui sont fondés sur l'égalité, la durabilité de la croissance et le principe « ne laisser personne pour compte » (Commission de l'Union africaine et CEA, 2013).

L'accent mis sur l'inclusion dans la poursuite du développement n'est pas nouveau. Au Sommet mondial pour le développement social de Copenhague (1995), les dirigeants mondiaux avaient déjà reconnu l'importance de l'inclusion et de l'intégration sociale pour la réalisation du développement durable dans le monde. C'est là qu'a été avancé pour la première fois, au lieu d'un simple modèle de privation, un modèle holistique prenant en compte la pauvreté et l'exclusion sociale.

À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2012), les dirigeants mondiaux ont réaffirmé leur détermination à promouvoir l'intégration sociale en instaurant plus de cohésion et d'inclusion dans le processus de développement¹. À la suite de cette Conférence, la nécessité de s'attaquer à l'exclusion a commencé à s'imposer en tant qu'objectif en soi dans les cadres du développement.

Graphique I.1 : De la transformation structurelle de base au développement inclusif



Les gouvernements africains sont aussi devenus de plus en plus sensibles à la problématique de l'exclusion dans le programme de développement du continent, comme le prouve leur engagement en faveur de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague (1995), qu'ils soulignent dans la Déclaration de Windhoek sur le développement social de 2008 et le Cadre de politique sociale pour l'Afrique, qui ont joué un rôle important dans le programme de développement social du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les pays africains ont aussi pris des mesures visant les problèmes spécifiques de certains des groupes les plus exclus, dont les jeunes, les femmes et les personnes âgées, à travers des programmes tels que celui de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Programme d'action de Beijing, le Plan d'action de Ouagadougou, la Déclaration d'Abuja et le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

Toutefois, la mise en œuvre de ces engagements n'a pas livré les résultats souhaités, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, rares étaient jusqu'à présent ceux qui ont réussi à appréhender les conséquences de l'exclusion, les solutions à y apporter et les moyens de les incorporer dans la planification nationale du développement (CEA, 2008).

Deuxièmement, la plupart des objectifs de développement internationalement convenus, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, n'ont pas expressément intégré la dimension d'inclusion dans le modèle de développement, ou identifié les inégalités à l'intérieur des pays qui appelleraient des interventions politiques différentes de celles que l'on définit au niveau national ou régional.

¹ Une société inclusive y a été définie comme « une société pour tous, où chaque individu, avec ses droits et ses responsabilités, a un rôle actif à jouer ». Une telle société doit se fonder sur les valeurs fondamentales que sont l'équité, l'égalité, la justice sociale, et les droits et libertés humains. Elle doit aussi être dotée de dispositifs bien conçus permettant à ses citoyens de participer à la prise des décisions qui retentissent sur leur vie et définissent leur avenir commun (Nations Unies, 1995).

Par ailleurs, des insuffisances institutionnelles et de capacités persistent, et il manque des dispositifs de suivi permettant d'évaluer les progrès en matière d'inclusion en Afrique, de sorte que la formulation des politiques reste peu adaptée. Pour accélérer les progrès, les gouvernements auront à mettre au point des politiques faisant de l'égalité et de l'inclusion un choix délibéré des stratégies de développement plutôt qu'un produit accessoire. Pour que la transformation structurelle de l'Afrique soit inclusive, il faudra un développement solide et équitable, et une planification à long terme qui corresponde à une conception plus inclusive du développement, telle qu'elle est inscrite dans l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Un nouveau paradigme de développement inclusif

L'exclusion est un phénomène multidimensionnel, difficile à cerner si on n'établit pas un cadre précisant comment l'évaluer et quels aspects inclure dans son évaluation. Il est admis que malgré une forte croissance économique, une société 'non-inclusive' risque fort de limiter le développement humain et social des citoyens. Et c'est bien ce que connaît actuellement le continent africain, dont la forte croissance économique n'est pas à même de garantir une répartition inclusive et équitable de ses avantages parmi toutes les couches de la société.

L'expérience a montré que les progrès en vue d'un développement plus inclusif en Afrique ont été lents, et que les facteurs qui y sont favorables ont été limités. Certains individus sont de ce fait plus vulnérables et plus exposés aux chocs externes, notamment les groupes les plus pauvres et marginalisés. Il est ainsi indispensable de faire en sorte que ces groupes soient inclus dans la marche du développement, afin d'accélérer la transition vers un développement plus équitable et inclusif (Graphique 1.1).

Dans ce contexte, la transformation économique en cours dans la plupart des pays africains semble bien définie, marquée par quatre processus liés entre eux : une diminution de la part de l'agriculture dans le PIB et dans l'emploi; un processus d'urbanisation accéléré; une progression des activités dans des secteurs à plus forte intensité de travail; et une transition démographique caractérisée par une diminution des taux de mortalité et de fécondité, poussée par une amélioration des services de santé de base (CEA, 2013b). Cependant, les effets sur le développement humain et social des individus restent à élucider.

Un élément essentiel de ce cadre est la nécessité de s'attaquer aux besoins des groupes les plus vulnérables pour promouvoir une véritable transformation sociale du continent. On aurait ainsi une base pour rectifier les schémas d'exclusion spécifiques à chaque pays en définissant des politiques sociales plus efficaces aux niveaux national et infranational.

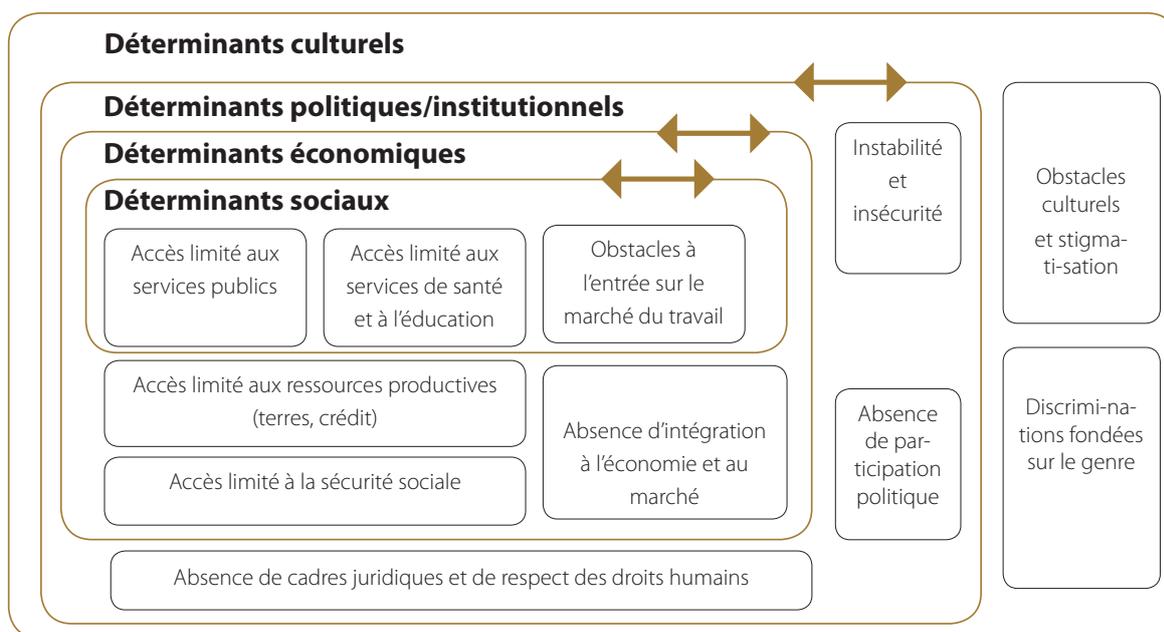
C'est dans cet esprit qu'on envisage ici un nouveau paradigme en vue de la transformation sociale de l'Afrique, centré sur la réduction de l'exclusion humaine. La justification en est que l'inclusion humaine devrait être une condition première de l'inclusion sociale et économique, car donner aux êtres humains le moyen de prendre part au développement est la première étape en vue de l'intégration sociale et économique. La tâche que doivent accomplir les pays africains est donc d'accélérer leurs progrès vers la transformation structurelle, tout en luttant contre les facteurs qui concourent à l'exclusion des individus au processus de développement.

Principaux facteurs d'exclusion humaine

L'exclusion est un phénomène structurel, dont il faut faire une priorité pour soutenir la croissance économique et préserver la paix. Par ailleurs, l'exclusion a un effet négatif sur la dynamique du développement, les opportunités économiques et la création d'emplois, rétrécissant la base des économies et les rendant plus vulnérables aux chocs externes. Outre ses conséquences économiques, l'exclusion, qu'elle tienne au revenu, au genre, à la situation géographique ou à des facteurs politiques, entraîne des coûts sociaux importants. Il est admis en effet que les facteurs d'exclusion sont souvent déterminés par l'interaction d'une série de facteurs contextuels, comme l'illustre le Graphique 1.2².

² Pour plus de détails, voir également Macculi and Acosta (2014).

Graphique 1.2 : Les déterminants de l'exclusion humaine :



- Les facteurs sociaux comprennent les éléments associés à l'accès aux services sociaux de base, dont les soins de santé, l'éducation et la sécurité sociale ;
- Les facteurs économiques prennent en compte l'accès aux ressources productives, dont la terre et le crédit, ainsi que le degré d'intégration à l'économie et au marché ;
- Les facteurs politiques et institutionnels englobent les politiques et les programmes ayant pour but de garantir la participation politique et l'accès aux droits civils et humains ;
- Les facteurs culturels définissent les normes et l'environnement dans lequel vivent les êtres humains, y compris les facteurs ou les obstacles liés au genre.³

Ces facteurs, qui sont souvent la conséquence de choix et d'interventions politiques, peuvent retentir sur la probabilité qu'une personne soit incluse ou exclue du développement. Dans ce contexte, on peut donc définir l'exclusion humaine comme résultant d'obstacles sociaux, économiques, politiques, institutionnels et culturels qui se manifestent par une détérioration des conditions de vie et limitent la capacité d'un individu de bénéficier du processus de développement et d'y contribuer.

Il importe dans ce sens de faire la distinction entre l'exclusion humaine et le terme usuel d'exclusion sociale. L'exclusion sociale désigne généralement l'incapacité d'une personne ou d'un groupe de participer à la vie sociale, économique, politique et culturelle et leurs relations avec autrui. L'exclusion humaine, quant à elle, se réfère à l'incapacité d'une personne de bénéficier du processus de développement et d'y participer. En ce sens, on peut considérer l'inclusion humaine comme le stade précédant l'inclusion sociale : il faut que les gens soient intégrés au processus de développement et en bénéficient avant de pouvoir apporter une véritable participation et intégration à la société.

L'exclusion humaine peut se manifester à différentes étapes de la vie d'une personne. Ainsi, un être humain qui, enfant, a souffert d'un retard de croissance, se trouve plus souvent confronté à des difficultés durant les années de formation (en matière de résultats scolaires par exemple), qui représentent des facteurs d'exclusion importants en âge adulte. L'approche du cycle de vie montre en particulier que l'exclusion

³ D'autres facteurs, qui ne sont pas expressément inclus dans ce cadre mais dont on constate souvent qu'ils sont des déterminants sous-jacents de l'exclusion, sont notamment le handicap, l'appartenance ethnique, la situation au regard du VIH/sida, et les conflits intra- ou internationaux.

dans une phase de vie de l'individu a des retombées négatives dans les phases de vie successives, avec des différences notables entre genre et milieu de résidence (CUA et al., 2014).

Impacts différentiels de l'exclusion entre hommes et femmes

À chaque étape de leur vie, les femmes et les filles sont exposées à des formes et des degrés de vulnérabilité différents de ceux qui touchent les hommes et les garçons. Cela provient des différences de rôles assumés par les femmes et les hommes dans la société et d'accès aux ressources productives, qui ont un impact important sur la probabilité qu'elles soient incluses ou exclues du développement.

Certaines de ces différences sont inhérentes au genre, mais d'autres résultent de préjugés culturels et de facteurs sociaux qui peuvent toucher les individus tout au long de leur vie. De nombreuses études montrent par exemple que les femmes et les filles exercent le plus souvent des travaux non rétribués, de nature informelle ; sont généralement moins bien payées que les hommes ; souffrent plus des conséquences d'une éducation écourtée ; et sont plus souvent victimes d'exploitation, de violence ou de mariage précoce. Tous ces facteurs peuvent avoir un effet dévastateur sur leur développement futur et leur capacité de participer aux processus de développement social, économique et politique de leur pays.

Toutefois, les effets peuvent varier selon le stade de vie et le lieu de résidence. Il est par exemple démontré que dans les pays en développement, les filles qui survivent aux premières années de vie et parviennent à l'âge adulte, ont une espérance de vie proche de celle des femmes des pays développés, et que l'écart se rétrécira très probablement à mesure que la mortalité infantile et juvénile reculera. Par ailleurs, la malnutrition infantile est plus répandue chez les garçons que chez les filles dans la plupart des pays en développement, encore que les résultats ne soient pas uniformes de pays à pays. En Inde, par exemple, les filles, du fait de leur statut social considéré inférieur, sont plus exposées au risque de malnutrition que les garçons (Smith et Haddad, 2000).

Le mariage précoce et d'autres pratiques traditionnelles ont également des effets marqués sur les résultats scolaires des filles, ce qui bride leurs opportunités et leurs aspirations futures.

Ce sont ces différences de résultats, qu'elles découlent de facteurs contextuels ou soient inhérentes au genre, qu'il faudra viser, car les politiques publiques qui ne luttent pas contre elles tendent à perpétuer les inégalités de genre au fil du temps (Hedman, Perucci et Sundstroem, 1996 ; CEE et Institut de la Banque mondiale, 2010).

L'exclusion humaine par milieu de résidence

Les schémas de l'exclusion traduisent aussi l'influence du lieu géographique où une personne naît et vit. Pour les gens qui vivent en milieu rural, la probabilité est plus élevée de manquer d'infrastructures sociales et économiques de base, qui leur permettraient de s'épanouir et de réaliser pleinement leur potentiel. À l'échelle mondiale, 75 pour cent des personnes vivant dans des conditions d'extrême pauvreté en 2002 étaient résidentes de zones rurales, alors que 52 pour cent seulement de la population mondiale y habitent (Ravallion, Chen et Sangraula, 2007).

Les études récentes en Afrique ont montré également des taux de pauvreté en milieu rural plus élevés (Nations Unies, 2014). Il n'en reste pas moins que les milieux urbains se trouvent de plus en plus souvent face à des difficultés telles que la congestion urbaine, les risques environnementaux et sanitaires, la mauvaise qualité des infrastructures, la fragmentation sociale, l'accès limité aux terres, ainsi qu'une concurrence accrue qui risque d'exclure les travailleurs sans qualifications de tirer parti des opportunités économiques et sociales qui se présentent à eux.

Section II : L'indice Africain de développement social

L'Indice africain de développement social

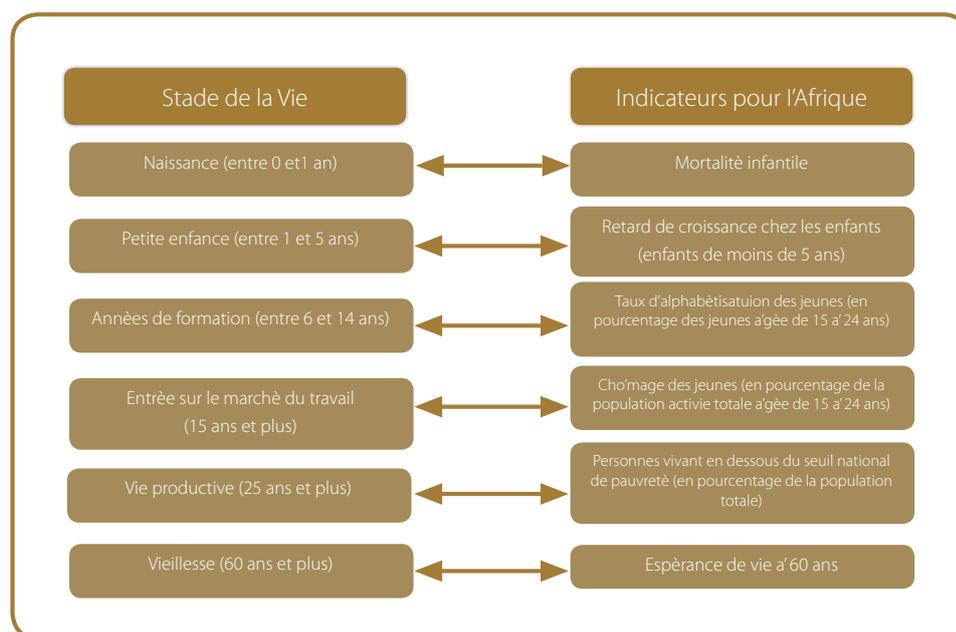
L'Indice africain de développement social a été mis au point pour évaluer le degré global d'exclusion humaine. Il permet d'évaluer le niveau d'exclusion tout au long du cycle de vie, partant de l'idée que l'exclusion peut se manifester à différents stades de la vie d'une personne avec des retombées importantes dans les phases de vie successives. Ainsi, à chaque étape de vie, on détermine une dimension clé du développement humain dont les personnes de ce même groupe d'âge sont supposées bénéficier, pour éviter la probabilité d'être exclues dans les phases successives de leur vie (voir tableau 2.1).

Tableau 2.1 : L'exclusion tout au long du cycle de vie

Période	Étape de la vie	Dimensions
De 0 à 1 an	Naissance	Survie
De 1 à 5 ans	Petite enfance	Santé/nutrition
De 6 à 14 ans	Années de formation	Éducation de qualité
15 ans et plus	Entrée sur le marché du travail	Emploi productif
25 ans et plus	Vie productive	Moyens de subsistance
60 ans et +	Vieillesse	Vie décente

Pour donner un caractère opérationnel à ce cadre, on associe chaque dimension à un indicateur qui rend le mieux compte des aspects de l'exclusion définis dans le modèle (voir graphique 2.1).

Graphique 2.1 : Indicateurs de l'exclusion humaine tout au long du cycle de vie



La valeur de chacun des indicateurs est normalisée entre 0 à 1, afin d'obtenir une valeur agrégée de l'Indice africain de développement social (IADS) comprise entre 0 et 6. Plus la valeur de l'indice est élevée, plus l'exclusion humaine est forte. L'Indice permet également de rendre compte des différences dans le niveau d'exclusion entre hommes et femmes et milieu de résidence. Cela permet de cerner les inégalités qui

existent à l'intérieur d'un pays et entre différents groupes sociaux et milieux de résidence. Ces résultats désagrégés devraient servir à améliorer le ciblage des politiques et la planification du développement au niveau national et infranational.⁴

Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs résulte d'un processus consultatif, auquel ont participé des experts nationaux, des institutions régionales et des partenaires au développement. La sélection finale s'est basée sur trois critères principaux : i) l'adéquation des dimensions et des indicateurs au contexte africain ; ii) la disponibilité des données, à différents niveaux de l'administration ; et iii) l'existence d'indicateurs d'« impact » plutôt que de « résultats ». Bien que les indicateurs choisis ne peuvent pas rendre compte de la pleine dimension de l'exclusion à chaque étape de vie, ils ont été choisis comme meilleurs 'proxy' compte tenu des données disponibles et des manifestations empiriques de l'exclusion en Afrique. Les fondements méthodologiques de l'Indice sont détaillés dans l'annexe 1.

Caractéristiques essentielles de l'IADS

L'Indice africain de développement social présente un certain nombre de caractéristiques essentielles qui le différencient d'autres indices :

- Il a été mis au point sur demande des États membres ;
- Il est basé de données nationales, et n'assigne donc pas de rang aux pays ;
- Il est simple à appréhender et à calculer ;
- Il est le seul indice qui mesure l'exclusion humaine ;
- Il mesure l'effet *d'impact* tout au long du cycle de vie.

Stratégie de mise en œuvre

L'application de l'Indice dans 46 pays d'Afrique a permis de le tester et de l'affiner, le rendant mieux adapté aux besoins des États membres. De plus, les formations organisées sur de l'IADS en Afrique ont contribué à renforcer dans les pays la capacité de mettre en évidence les politiques et programmes qui ont eu pour effet de réduire l'exclusion au fil du temps et pour différents groupes de population. Une étape importante a été franchie avec l'élargissement de l'indice à l'échelon sous-régional, qui l'a rendu applicable dans certaines communautés économiques régionales pour renforcer la mise en œuvre de leurs plans de développement et favoriser l'intégration sociale et économique. Enfin, la CEA est en train de mettre au point un cadre de cartographie des politiques (Policy Mapping) sur la base des résultats de l'IADS, qui permettra de mieux évaluer l'efficacité des politiques sociales face à l'exclusion humaine. Ce sera là un avancement important dans l'utilisation de l'Indice pour planifier le développement et mieux cibler les politiques sociales. La mise en place d'équipes nationales d'application de l'IADS sera par ailleurs essentielle pour que les pouvoirs publics prennent cet outil en main et intègrent pleinement l'utilisation de l'Indice dans leur processus de planification, en vue de l'accélération d'un développement plus inclusif et équitable dans le continent.

⁴ L'application de l'IADS en Afrique est actuellement confiée à des équipes nationales de mise en œuvre, qui comprennent des experts chevronnés des ministères compétents et des bureaux nationaux de statistique. Les données nécessaires au calcul de l'Indice sont dérivées des statistiques nationales, essentiellement de recensements et d'enquêtes sur les ménages et d'enquêtes démographiques et sanitaires.

Section III: Afrique centrale : brève introduction

Afrique centrale : brève introduction

Bien que l'Afrique ait été un pôle de croissance pendant plus d'une décennie et demie, sa performance économique est passée de 3,7 % (2015) à 1,7 % en 2016 (CEA, 2017). Cette diminution est essentiellement due à la conjoncture mondiale, à la chute du prix du pétrole et aux conditions météorologiques défavorables. Malgré la faible croissance en 2016, les résultats économiques de la région ont été largement portés par la consommation et l'investissement privé. Les perspectives semblent prometteuses, vu que la croissance en Afrique devrait se rétablir à 4,5 % en 2017, grâce à la reprise de l'économie mondiale.

La croissance en Afrique centrale est surtout positive, cependant inégale entre les États membres. Le taux de croissance moyen en Afrique centrale a été de 3,4 % en 2015. Elle devrait passer à 2,4 % en 2016 et refléter l'équilibre de la croissance au Cameroun (5,3 %), en République centrafricaine (5,1 %), au Tchad (1,1 %), au Gabon (3,2 %), en République du Congo (1,6 %), à Sao Tomé-et-Principe (5 %), en Guinée équatoriale (-4,5 %) (ERA 2017). Toutefois, selon les prévisions, la croissance dans la sous-région devrait rebondir en 2017 et passer à 5 %, tandis que les prix à la consommation devraient rester modérément faibles, soit 2,4 %. La baisse du prix des produits de base depuis 2014 a eu de graves répercussions financières, en particulier sur le pétrole et les minéraux dont dépendent les pays exportateurs de l'Afrique centrale. Cela s'est traduit dans le solde budgétaire global en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Estimé à -4 % en 2016, il a plongé à -2,9 % en 2017 (BAD, 2016). Le compte extérieur courant en pourcentage du PIB montre des schémas similaires de -10,4 % en 2016 il est passé à 10,6 % avant de se détériorer en 2017, en raison des défis fiscaux dans la sous-région.

L'agriculture, l'industrie et les services continuent de dominer les activités économiques de la sous-région. Entre 2004 et 2012, il y avait plus de femmes que d'hommes dans l'agriculture. Les femmes se consacrent principalement à l'agriculture de subsistance et aux activités agricoles de faible valeur ajoutée. Cependant, la productivité du travail dans l'agriculture reste faible; ce qui a précipité un grand nombre de personnes dans la pauvreté.

En 2012, le taux de chômage était de 4,2 % au Cameroun, 7,8 % en République centrafricaine et 8,3 % au Tchad. Au cours de la même période, le chômage en République démocratique du Congo (RDC) était de 7,5 %, 7,8 % en Guinée équatoriale et 26,2 % au Gabon. Cependant, le taux de chômage relativement faible dans la sous-région masque le dynamisme du secteur informel qui emploie la plupart des gens avec des salaires bas et une faible productivité. Il y a aussi un fossé entre la croissance et la création d'emploi c'est-à-dire que la croissance n'a pas permis de créer des emplois et réduire le chômage dans la sous-région. Ce phénomène n'est pas propre à la seule Afrique centrale. En effet, la croissance, à la fois au niveau régional et sous-régional, n'a pas été suffisamment inclusive. Par conséquent, son impact sur les résultats sociaux est limité.

En 2015, trois États membres (Cameroun, République centrafricaine et Tchad) ont un indice de développement humain (IDH) inférieur à 0,55 tandis que les trois autres (Congo, Guinée équatoriale et Gabon) ont été classés comme pays à développement humain moyen avec un IDH compris entre 0,55 et 0,70. Les données empiriques montrent que le faible développement humain est la résultante des taux de croissance démographique relativement élevés dans les pays à faible développement humain. Le niveau de vie en Afrique centrale en 2011, tel que mesuré par le revenu national brut (RNB) est relativement faible comparé à d'autres sous-régions. Il s'établissait à 6 400 dollars des États-Unis alors qu'en Afrique du Nord, il était de 9 900 dollars des États-Unis et de 6 800 dollars des États-Unis en Afrique australe (BAD et al., 2016).

En outre, de nombreux pays de la sous-région ont des coefficients de Gini relativement élevés. Par exemple, la République centrafricaine a un coefficient Gini de 0,56, le Tchad 0,43, le Gabon 0,42 et le Cameroun 0,41; cela dénote de niveaux élevés d'inégalité des revenus. En effet, une inégalité élevée de revenus entrave le processus de réduction de la pauvreté et la croissance, car lorsque l'inégalité augmente par le biais de la croissance, la pauvreté augmente également (Bhorat, Naidoo et Pillay, 2016). En dehors de l'inégalité des revenus, un certain nombre de pays ont des taux de pauvreté relativement élevés. En 2011-2012, le taux

de pauvreté, mesuré selon le barème international de 1,90 dollar des États-Unis par jour, avait donné les résultats suivants en ce qui concerne les taux de pauvreté : 46,7 % au Tchad, 46,5 % au Congo et 45 % en République démocratique du Congo.

Ces indicateurs sociaux et économiques mettent en évidence le risque accru des droits de l'exclusion sociale dans la sous-région, de certains groupes de population du processus de croissance, en particulier et de celui du développement en général. En effet, la vulnérabilité en Afrique centrale est le résultat de nombreux facteurs - la pauvreté, le chômage, le faible développement humain et les inégalités entre les sexes, entre autres. Dans ce contexte, l'IADS est un outil susceptible d'aider à l'évaluation de la dimension de l'exclusion humaine. Il sert aussi à identifier les facteurs qui contribuent à l'exclusion humaine. À cet effet, son importance dans l'évaluation des politiques sociales et leur impact sur l'ensemble de l'exclusion humaine, n'est plus à démontrer.

Section IV :

Analyses-pays

4.1 Cameroun

Contexte socioéconomique

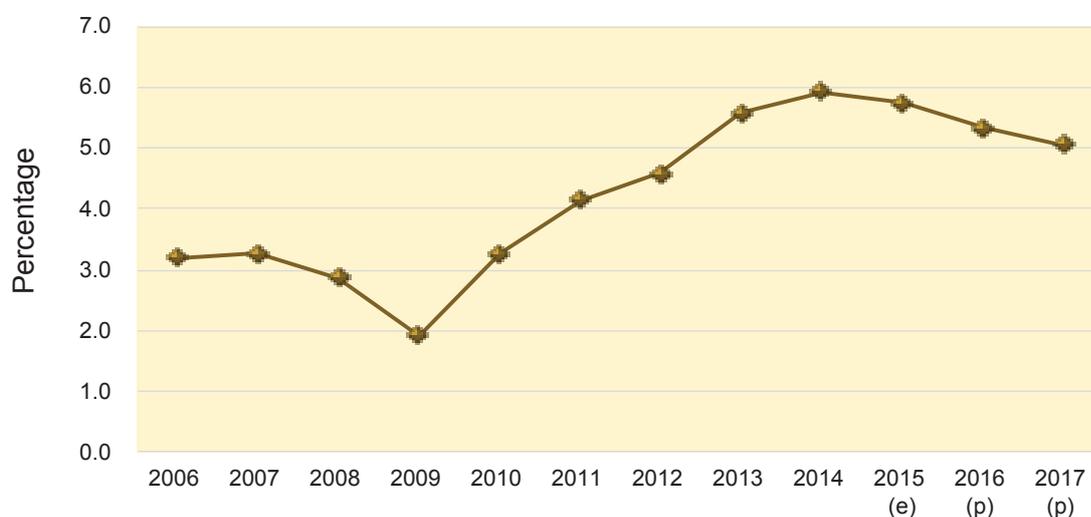
La performance économique du Cameroun a fait preuve de résilience face à la chute des prix du pétrole et à la lenteur de la demande sur les marchés d'exportation. La croissance du Cameroun, d'environ 6 % en 2015, est au-dessus de la moyenne de celle des États membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC). Cette performance économique est plus marquée en raison de la sécurité et de la crise humanitaire dans le Nord et le Nord-Est du pays (voir Graphique 4.1.1).

La résilience démontrée par le Cameroun est également due à la grande diversification des sources de croissance. Le secteur tertiaire continue de dominer la production économique avec 46 % du PIB, suivie du secteur primaire et secondaire, à 32 % et 22 % du PIB, respectivement.

La politique budgétaire est restée modérément expansionniste. Les recettes budgétaires ont augmenté beaucoup plus lentement que les dépenses publiques. Ceci a eu pour conséquence de porter le déficit de 2,7 % en 2013 à 3 % en 2014 et à 3,8 % en 2015 (les critères de convergence de la CEMAC sont de 3 %). Un aspect important est que le Cameroun représente 32 % du PIB de la CEMAC, en raison de la taille de son secteur agricole. Le Cameroun est, en effet, considéré comme le grenier de l'Afrique centrale. En termes d'intégration régionale, la sous-région de l'Afrique centrale développe le commerce et promeut l'intégration financière. Toutefois, des efforts restent à fournir pour ce qui est de la libre circulation des personnes et des biens et de la construction des infrastructures communes (CEA 2015).

Les investissements dans les grands projets d'infrastructure représentent 30,7 % des dépenses publiques, soit une augmentation de 7,6 % entre 2015 et 2016. Il pourrait avoir l'« effet d'éviction » sur les allocations sociales.

Graphique 4.1.1: Taux de croissance du PIB



Source : Perspectives économiques en Afrique 2016

Note : (e) = estimations (p) = projections

Développement social

L'Indice de développement humain (IDH) du Cameroun en 2015 était de 0,518. Il situe le pays dans la catégorie des pays à faible développement humain et le place, par conséquent à la 153ème position sur 188 pays. Entre 1990 et 2015, l'IDH du Cameroun est passé de 0,444 à 0,518, soit une hausse de 16,6 %. Entre 1990 et 2015, l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 2,4 années. En 2015, l'IDH du Cameroun qui

était de 0,518, est supérieur à la moyenne (0,497) des pays du groupe à faible Indice du développement humain et inférieur à la moyenne (0,523) des pays d'Afrique (excepté l'Afrique du Nord-PNUD 2016).

L'IDH est une mesure moyenne des principaux progrès d'un pays en matière de développement humain. La composition de l'IDH est basée sur un agrégat simple de l'espérance de vie, l'éducation et le revenu par habitant. Comme toutes les moyennes, l'IDH masque des inégalités dans la distribution du développement humain sur l'ensemble de la population au niveau national.

Pour 2015, le Cameroun a enregistré un IDH de 0,518. Cependant, lorsque la valeur est réduite en fonction des inégalités, l'IDH baisse à 0,348, soit une perte de 32,8 %. Cette baisse est due aux inégalités dans la répartition des indices des dimensions de l'IDH. La contribution relative à l'inégalité, mesurée par l'IDH au Cameroun est répartie comme suit : 39,4 % pour l'espérance de vie et 34,8 % pour l'éducation. La contribution de l'espérance de vie à l'inégalité montre que l'accès équitable aux services de santé reste un sérieux défi qui exige l'attention des décideurs.

L'indice des inégalités entre les sexes au Cameroun est de 0,568; ce qui place le pays au 138ème rang sur 159 selon le classement 2015. Au Cameroun, 27,1 % des sièges à l'Assemblée nationale sont occupés par des femmes et 31,7 % des femmes adultes ont commencé au moins un niveau d'éducation secondaire, contre 37,9 % pour les hommes. Sur 100 000 naissances vivantes, 596 femmes meurent de causes liées à la grossesse. Le taux de natalité chez les adolescentes est de 104,6 naissances pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans. La participation des femmes au marché du travail est de 71 % contre 81,1 % pour les hommes.

Tableau 4.1.1 : Indicateurs socioéconomiques

Indicateurs	2000-2002	2005-2007	2012-2014
Population totale, en millions d'habitants	16,8	19,1	23,3
PIB total en CFA *	7 583 077	9 792 273	15 686 017
RNB par habitant, en dollars des États-Unis courants (méthode Atlas)	570	990	1 330 (2015)
Population vivant sous le seuil national de pauvreté, en % de la population
Indice de Gini	42,1 (2001)	42,8	...
Chômage, en pourcentage du total des actifs	5,9	4,1	4,3
Chômage des jeunes, en pourcentage du total des actifs âgés de 15 à 24 ans	9,2	6,4	6,7
Accroissement de la population, en pourcentage annuel	2,6	2,6	2,5
Espérance de vie à la naissance, en années	52	52	55

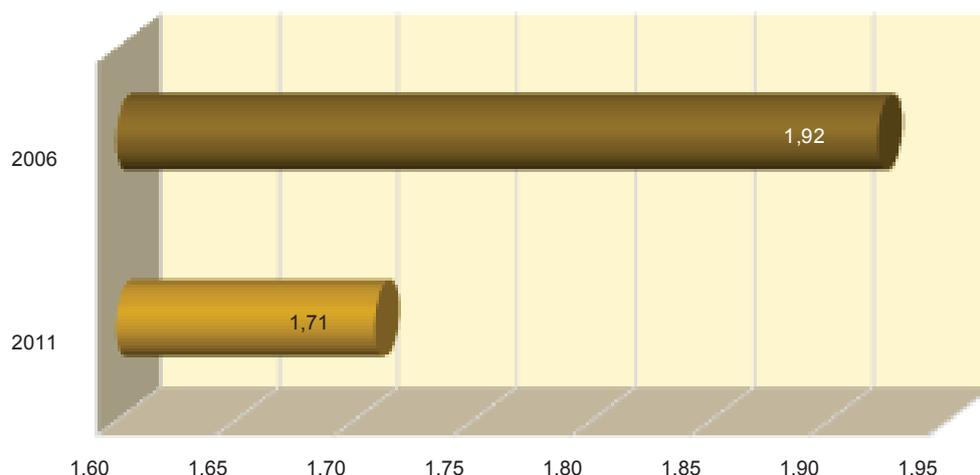
Sources : Indicateurs du développement mondial (Banque mondiale)

* Base de données. FMI. World Economic Outlook, consultée le 19 mai 2017. Voir <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/02/weodata/index.aspx>

Mesurer l'exclusion humaine au Cameroun

L'Indice africain de développement social (IADS) du Cameroun est assez modéré. De plus, il a connu une amélioration au fil du temps. En effet, l'IADS est passé de 1,92 en 2006 à 1,71 en 2011. Une amélioration de 10 % sur une période aussi courte semble indiquer que les politiques plus inclusives sont mises en œuvre.

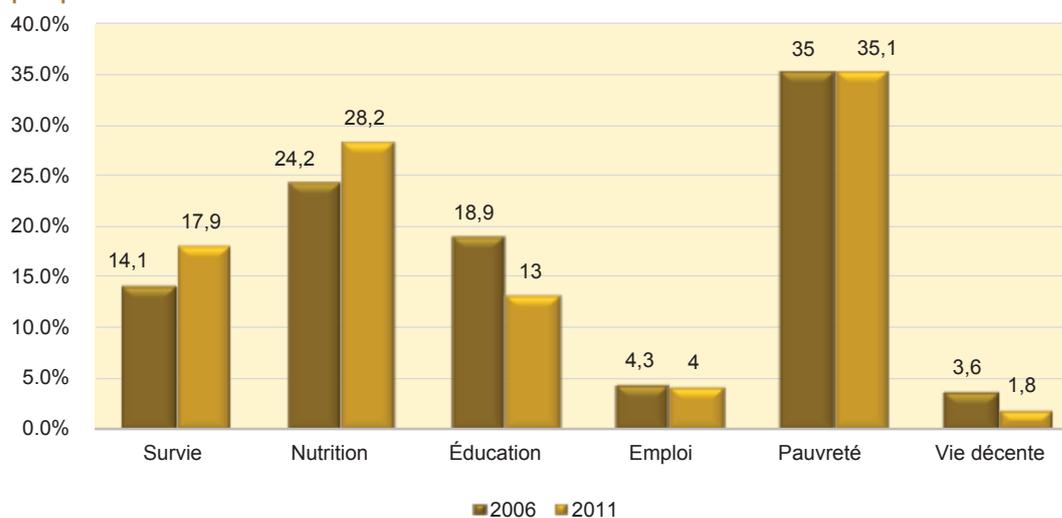
Graphique 4.1.2 : IADS en Cameroun



Source : Calculés à partir de données nationales.

Une analyse de l'exclusion sociale au Cameroun révèle une dégradation de la contribution de la dimension santé : la mortalité infantile et le retard de la croissance des enfants au cours de la période 2006-2011. La contribution de la pauvreté à l'exclusion sociale n'a pas changé au cours de la période sous revue (Voir graphique 4.1.3). La contribution de la première période de la vie à l'exclusion humaine montre qu'on devrait accorder plus d'attention aux services de santé maternelle et infantile.

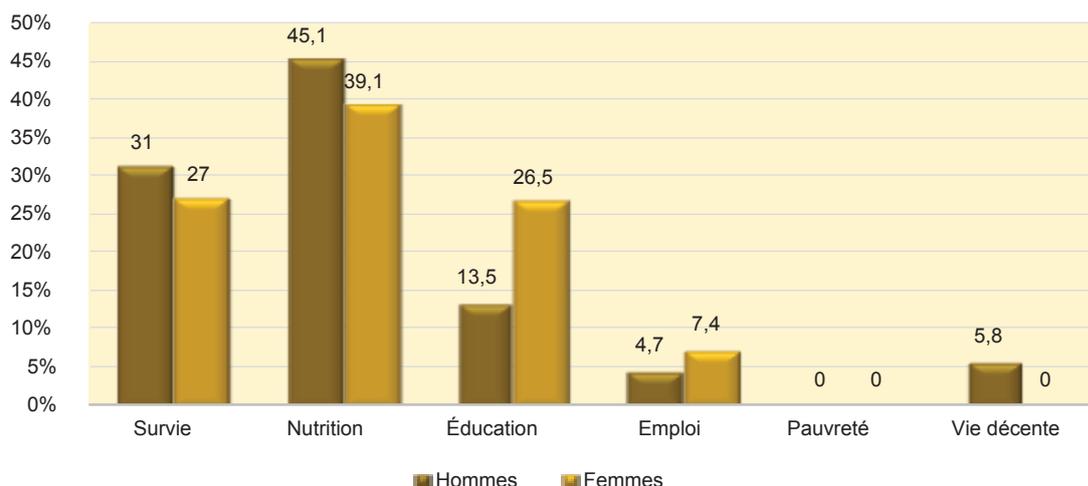
Graphique 4.1.3 : Facteurs d'exclusion humaine



Source : Calculés à partir de données nationales.

L'IADS désagrégé par sexe au Cameroun est basé sur 5 indicateurs (voir graphique 4.1.4). L'éducation et l'emploi sont les dimensions les plus importantes lorsque l'on considère la différence désagrégée par sexe. Au Cameroun, il semble que l'exclusion des femmes du système éducatif constitue un défi. En conséquence, les politiques plus équitable par sexe doivent être mise en œuvre.

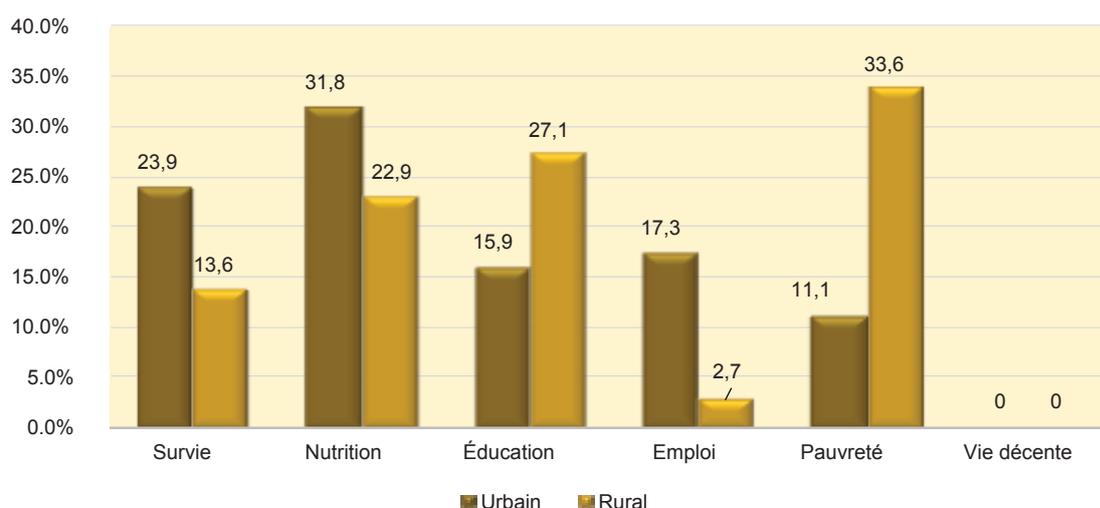
Graphique 4.1.4 : Facteurs d'exclusion humaine, par sexe



Source : Calculés à partir de données nationales.

Les facteurs d'exclusion sociale fondée sur le lieu de résidence au Cameroun montrent que la contribution de l'éducation et de la pauvreté à l'exclusion humaine, dans les zones rurales est plus élevée.

Graphique 4.1.5 : Facteurs d'exclusion humaine, par lieu de résidence



Source : Calculés à partir de données nationales.

Considérations politiques

Au Cameroun, les politiques de l'éducation ne répondent pas aux besoins du marché de l'emploi, et la formation technique et professionnelle est marginalisée. Il est donc nécessaire d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre de compétences et les besoins du marché du travail par le biais de structures de gouvernance qui confère au secteur privé un rôle important dans la stratégie éducative du Cameroun.

Les politiques sociales exigent plus d'engagement des décideurs. Puisque l'éducation et le secteur de la santé développent des préjugés sexistes d'une grande ampleur, il s'agit surtout de promouvoir la santé génésique et de garder les filles à l'école.

La variation de l'exclusion sociale en zones urbaines et rurales ne fait appel à aucun engagement politique. Il faudrait prendre en compte la pauvreté dans les zones rurales dans les stratégies de réduction de la pauvreté, y compris le développement des infrastructures dans les zones périphériques.

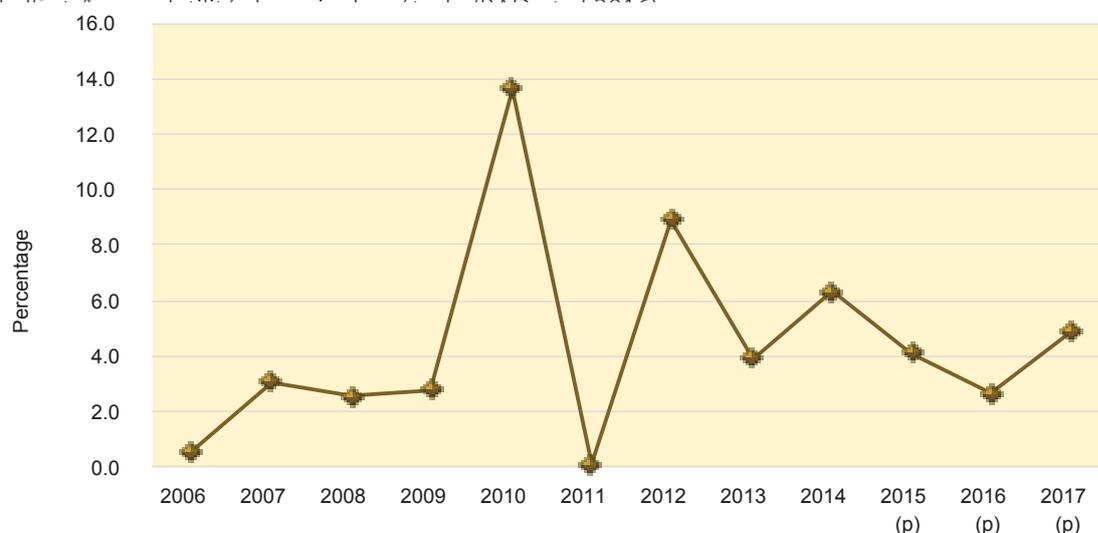
4.2 Tchad

Contexte socioéconomique

L'économie tchadienne, essentiellement dépendante de l'industrie pétrolière, est victime des chocs extérieurs. Après avoir atteint 6,3 % en 2014, la croissance du PIB est passée respectivement à 4,1 % en 2015 et 2,6 % en 2016, en raison de l'effondrement des cours du pétrole sur les marchés internationaux (voir Graphique 4.2.1). Cette baisse pourrait entraîner une réduction importante du niveau de l'investissement public, surtout dans le secteur de l'extraction, mais aussi dans les secteurs sociaux et déboucher sur une baisse de la demande intérieure en 2016 et 2017. Le mauvais rendement agricole est de nature à aggraver la situation économique déjà défavorable. Ce secteur de l'économie a souffert du manque de précipitations en 2015 ; ce qui a entraîné une baisse de la production céréalière d'environ 12 %, selon les estimations du gouvernement (BAD et al 2016).

La capacité de l'État tchadien à mettre en œuvre les programmes d'investissement public dans le cadres de sa politique économique est remise en question. Au titre de 2015 par exemple, les dépenses importantes ont été orientées vers la sécurité à causes des menaces et violence occasionnées par la secte terroriste Boko Haram et autres mouvements djihadistes. Ces dépenses ont également grevé l'économie du pays. Le taux d'inflation est passé de 1,7 % en 2014 à 4 % en 2015. Cette augmentation viole la norme des 3 % fixée par la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC). Mais en 2016, il est passé à 2,6 %. Les principales causes de cette variation du taux d'inflation sont relatives aux perturbations des approvisionnements et des exportations, en raison de la situation sécuritaire. La préservation des gains économiques du pays, en particulier les avantages de l'atteinte de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) à fin avril 2015, débouche sur une gestion prudente de la dette essentielle, compte tenu

Graphique 4.2.1. Taux de croissance du PIB



Source : Perspectives économiques en Afrique 2016

Note : (e) = estimations (p) = projections

Développement social

La valeur de l'IDH du Tchad en 2015 est de 0,396. Avec une telle valeur, le Tchad fait partie de la catégorie des pays à faible développement humain. Il se classe au 186ème rang sur 188 pays. Mais, entre 2000 et 2015, la valeur de l'IDH du Tchad est passé de 0,300 à 0,396, soit une augmentation de 32 %. L'IDH du Tchad en 2015 est en dessous de la moyenne de 0,497, celui des pays du groupe à faible développement humain et en dessous de la moyenne de 0,523 pour les pays de l'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Nord) (PNUD 2016).

Entre 1990 et 2015, au Tchad, l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 5 ans, la durée moyenne de scolarisation de 0,9 ans et les années de scolarité de 4,1 ans.

L'IDH est une mesure moyenne de base du développement humain dans un pays. Comme toutes les moyennes, l'IDH masque l'inégalité dans la répartition du développement humain. Cependant, lorsque la valeur de l'IDH est actualisée, avec la prise en compte des inégalités, il passe à 0,238, soit une perte de 39,9 % en raison de l'inégalité de la répartition des indices des dimensions de l'IDH. La perte moyenne en raison des inégalités pour les pays à faible IDH est de 32,3 % et pour l'Afrique (hors Afrique du Nord) est de 32,2 %.

L'observation des données du Tchad révèle que l'inégalité entre les sexes et l'indice d'égalité des sexes reflètent trois dimensions de l'inégalité des sexes : la santé de la reproduction, l'autonomisation et l'activité économique. Pour le Tchad, l'indice d'égalité des sexes est de 0,695 et le pays est classé 157ème sur 159 en 2015. Au Tchad, 14,9 % des sièges parlementaires sont occupés par des femmes, et 1,7 % des femmes adultes ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire contre 9,9 % pour les hommes. Pour 100 000 naissances vivantes, 856 femmes meurent de causes liées à la grossesse ; le taux de natalité est de 133,5 naissances pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans. L'accès des femmes au marché du travail est de 64 % contre 79,3 % pour les hommes (BAD et al 2016).

Tableau 4.2.1 Indicateurs socioéconomiques

Indicateurs	2000-2002	2005-2007	2012-2014
Population totale, en millions d'habitants	9	10,8	14
PIB total en CFA *	1 567 753	4 140 248	6 883 618
RNB par habitant, en dollars des États-Unis courants (méthode Atlas)	190	630	880 (2015)
Population vivant sous le seuil national de pauvreté, en % de la population
Indice de Gini	39,8 (2003)		43,3 (2011)
Chômage, en pourcentage du total des actifs	7	7,1	7
Chômage des jeunes, en pourcentage du total des actifs âgés de 15 à 24 ans	10,6	10,8	10,5
Accroissement de la population, en pourcentage annuel	3,8	3,4	3,3
Espérance de vie à la naissance, en années	56	58	60

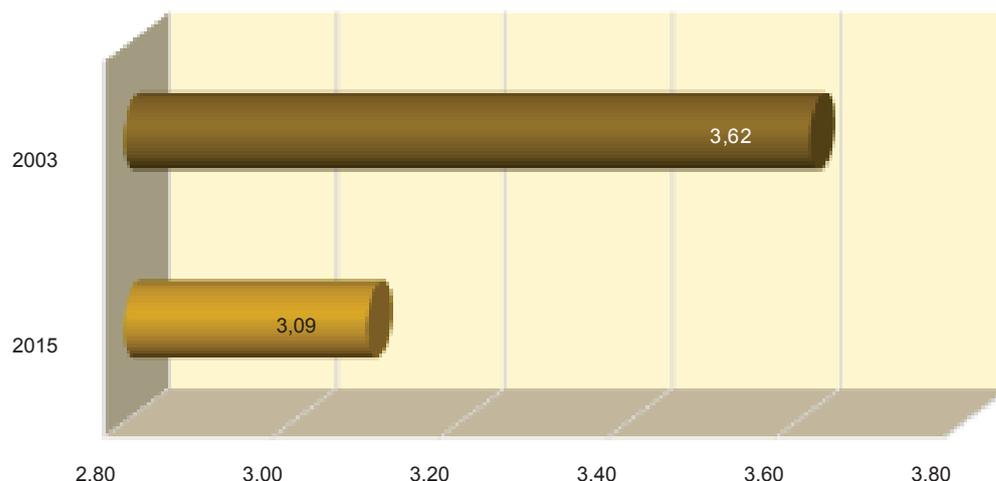
Sources : Indicateurs du développement mondial (Banque mondiale)

* Base de données World Economic Outlook, consultée le 19 mai 2017. Voir <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/02/weodata/index.aspx>

Mesurer l'exclusion humaine au Tchad

Malgré les nombreux défis auxquels il fait face, le Tchad a enregistré un déclin de l'exclusion humaine. Elle est passée de 3,62 en 2003 à 3,09 en 2015 (voir graphique 4.2.2). Les efforts que le gouvernement tchadien a consentis dans le domaine social a produit, en partie, des effets positifs sur l'exclusion humaine.

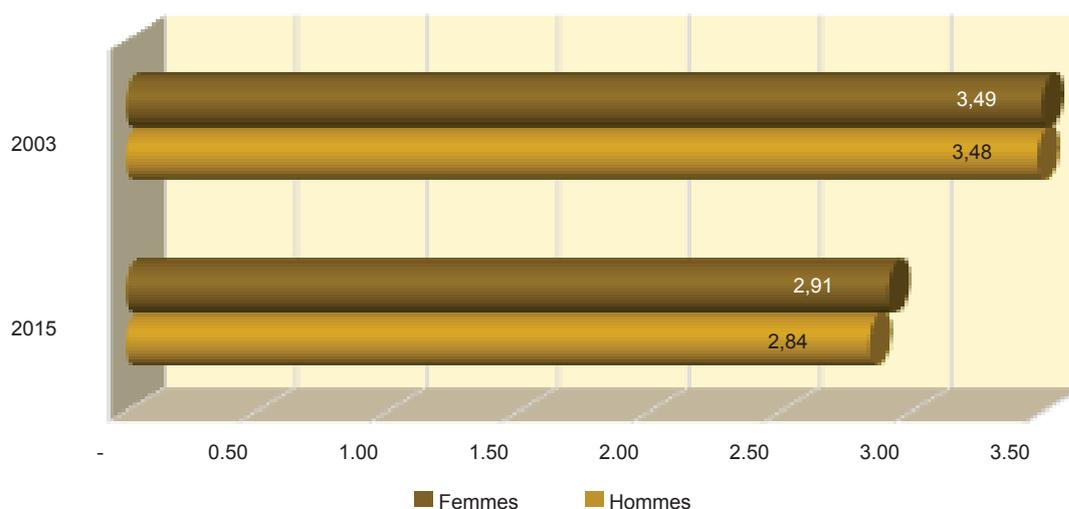
Graphique 4.2.2 : IADS en Tchad



Source : Calculés à partir de données nationales.

L'IADS ventilé par sexe pour le Tchad, montre que l'exclusion basée sur les droits des hommes et des femmes a légèrement augmenté au fil du temps, passant de 0,01 à 0,07 entre 2003 et 2015 (voir graphique 4.2.3). Il y a donc nécessité de renforcer les politiques sexo spécifiques.

Graphique 4.2.3 : Exclusion humaine, par sexe

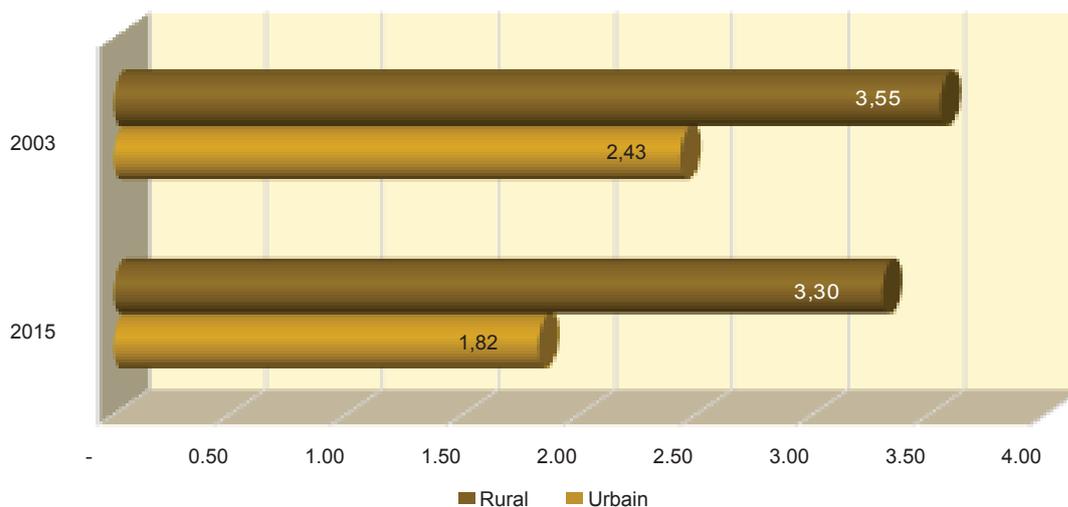


Source : Calculé à partir de statistiques nationales

Note : IADS basé sur le sexe est composé de 5 indicateurs

La différence dans l'exclusion humaine entre les zones urbaines et rurales sont importantes. L'amélioration de l'exclusion humaine entre 2003 et 2015 dans les zones rurales n'a été que de 0,25 alors qu'il était plus du double, 0,61 dans les zones urbaines au cours de la même période (voir Graphique 4.2.4). Les conditions agroclimatiques dans certaines zones rurales à faibles rendements agricoles contribuent à l'augmentation de l'exclusion humaine. Pour cela, les politiques de décentralisation devraient prendre en compte les conditions agroclimatiques pour un développement plus inclusif.

Graphique 4.2.4 : Exclusion humaine, par lieu de résidence

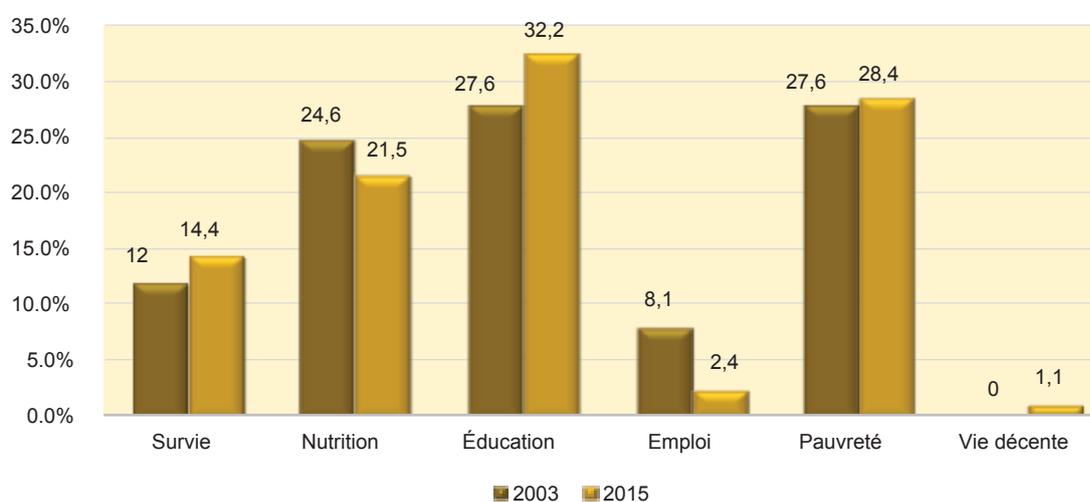


Source : Calculé à partir de statistiques nationales

Note : IADS basé sur le sexe est composé de 5 indicateurs

L'analyse des causes de l'exclusion humaine montre que la mortalité infantile et l'éducation contribuent aussi à l'augmentation de l'exclusion humaine. La contribution des taux de mortalité infantile et de l'éducation à l'exclusion humaine devient plus importante au fil du temps. Cette augmentation révèle que les politiques de santé au cours de la première partie de la vie et les politiques de l'éducation exigent une certaine équité pour garantir des conditions de vie égales pour tous.

Graphique 4.2.5 : Facteurs d'exclusion humaine

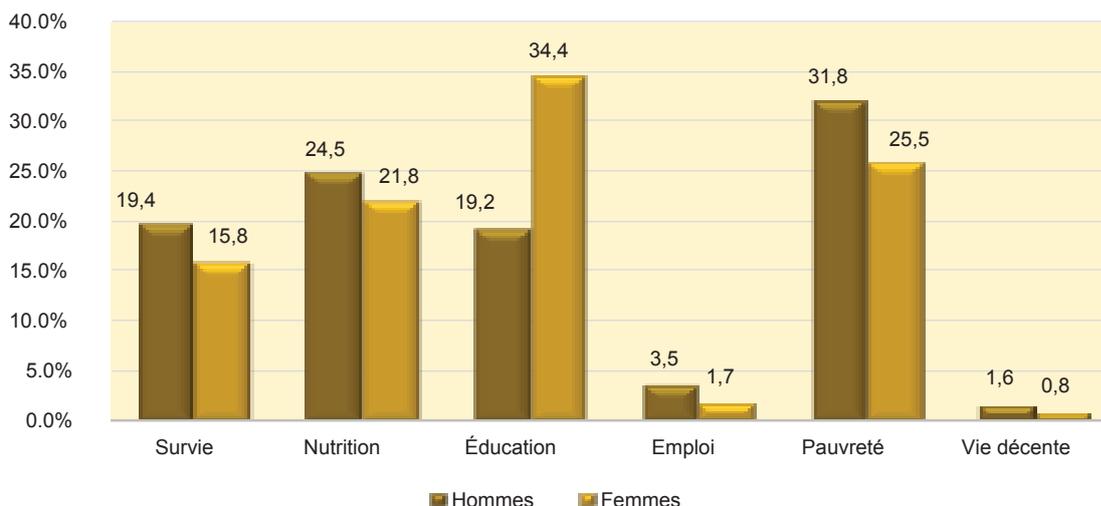


Source : Calculé à partir de statistiques nationales

Note : IADS basé sur le sexe est composé de 5 indicateurs

L'exclusion humaine basée le sexe montre que le nombre d'hommes qui finissent l'école primaire est le double du nombre de femmes (voir Graphique 4.2.6). L'exclusion des femmes de l'école entraîne à son tour un taux élevé de fécondité des adolescentes et l'inégalité entre les sexes.

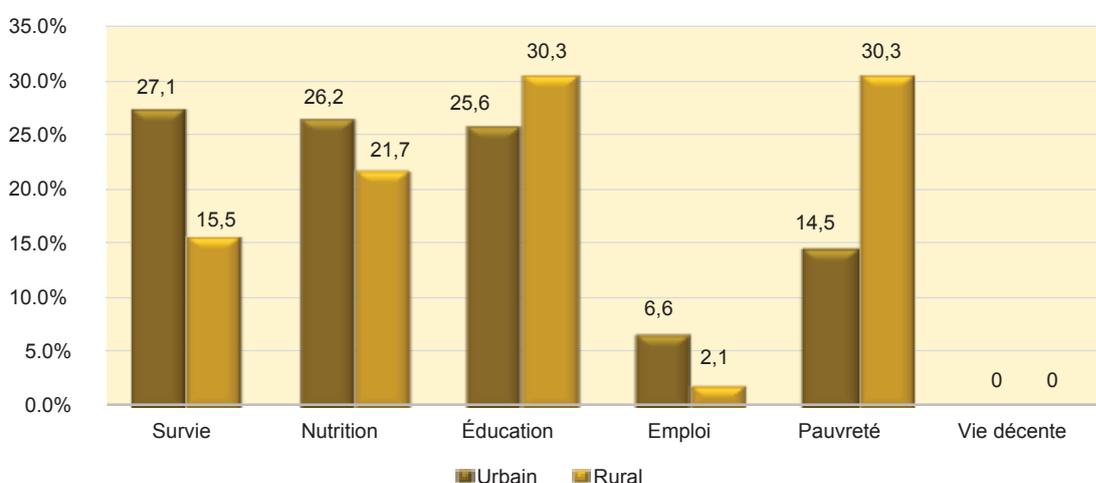
Graphique 4.2.6 : Facteurs d'exclusion humaine, par sexe



Source : Calculé à partir de statistiques nationales

L'exclusion humaine basé sur le milieu de résidence (basé sur 5 indicateurs) montre que le taux d'analphabétisme et le taux de pauvreté sont beaucoup plus élevés en milieu urbain qu'en milieu rural (voir graphique 4.2.7). Cependant, la mortalité infantile et le retard de croissance de l'enfant sont les plus faibles contributeurs à l'exclusion sociale dans les zones rurales. Cela pourrait être dû à une politique rurale concentrée sur les premières étapes de la vie dans les zones géographiques particulièrement vulnérables.

Graphique 4.2.7 : Facteurs d'exclusion humaine, par lieu de résidence



Source : Calculé à partir de statistiques nationales

Note : IADS basé sur le sexe est composé de 5 indicateurs

Considérations politiques

La fragilité de l'économie tchadienne due à la chute des cours du pétrole se reflète également dans la fragilité sociale. La faible résistance des résultats sociaux aux chocs exogènes sur le plan des ressources consacrées au secteur, contribue au faible développement humain et à l'exclusion.

En ce qui concerne l'exclusion basée sur le sexe, beaucoup de progrès ont été réalisés dans certains domaines. Le Tchad dispose d'un cadre juridique. Ce cadre semble ne pas faire l'unanimité et ceci au regard des normes sociales et culturelles en vigueur. Les mesures de discrimination positive au profit des

filles en ce qui concerne l'accès à l'éducation, les services de santé et les marchés du travail pourraient constituer une des politiques salvatrices.

L'immensité du pays et les différences agroclimatiques font de la sécurité alimentaire une priorité nationale. Bien que le retard de croissance de l'enfant se soit amélioré au cours de la période objet de l'examen, la lutte contre la mortalité infantile et l'amélioration des services de santé au profit des femmes enceintes est vitale, tout comme le maintien des filles à l'école.

4.3 Gabon

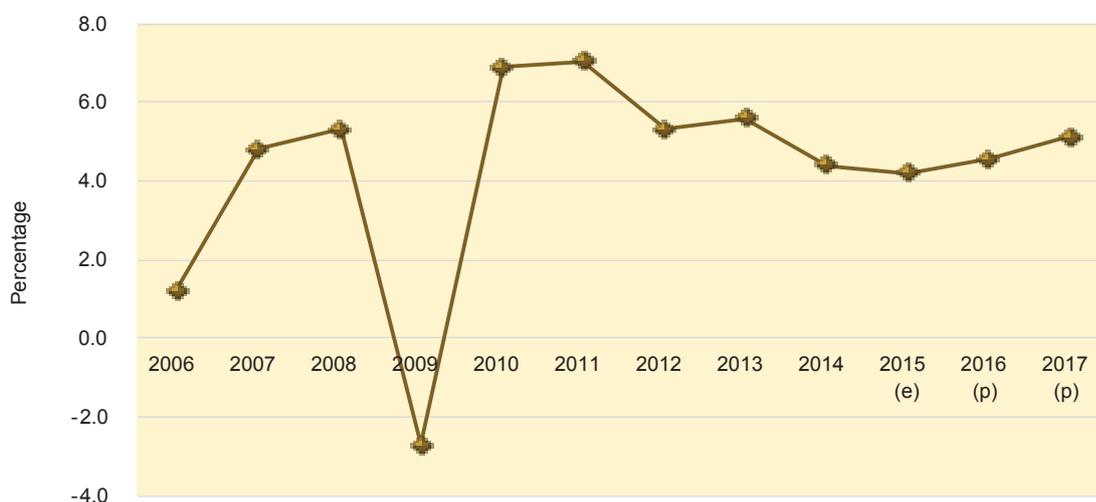
Contexte socioéconomique

Le Gabon est un pays à revenu intermédiaire et le cinquième plus grand producteur de pétrole en Afrique. Il a connu une forte croissance économique au cours de la dernière décennie et cette croissance est tirée notamment par la production de pétrole et de manganèse. Au cours des cinq dernières années, le secteur pétrolier a représenté en moyenne 80 % des exportations, 45 % du PIB et 60 % des recettes budgétaires. Cependant, le pays est confronté à une baisse de ses réserves de pétrole. Le gouvernement gabonais a donc basé sa nouvelle stratégie sur la diversification économique.

Au Gabon, la croissance a ralenti et le taux de croissance du PIB est passé à 4 % en 2015 (voir graphique 4.3.1), en dépit d'une tentative de compenser la faiblesse des prix du pétrole par une augmentation de la production. La production de pétrole brut, après un déclin soutenu en 2013 et 2014, est, en effet, passé de 80 à 87 millions de barils entre 2014 et 2015. La situation financière du Gabon s'est dégradée en 2015, avec, pour la première fois depuis 1998, un déficit budgétaire. Le budget de 2016 contient des mesures pour s'adapter à cette baisse des recettes.

Bien que les perspectives à moyen terme soient positives, l'économie non pétrolière (principalement le manganèse, bois-construction, BTP et services) continueront d'être les principaux moteurs de la croissance dans les années à venir. Dans l'industrie minière, le complexe métallurgique de Moanda-Franceville qui a débuté ses activités en 2015, va stimuler la production de manganèse. En ce qui concerne l'agriculture et la pêche, le partenariat public-privé avec OLAM Singapour devrait permettre l'augmentation de la production de l'huile de palme, de caoutchouc, et des sorties de pêche. Aussi le partenariat avec l'île Maurice Tropical augmentera-t-il la chaîne de valeur du secteur de la pêche. La croissance totale du PIB devrait atteindre une moyenne de 5,4 % entre 2016 et 2017. Compte tenu de la baisse des prix du pétrole, l'inflation devrait se maintenir à 2,5 entre 2016 et 2017.

Graphique 4.2.1 : Taux de croissance du PIB



Source : Perspectives économiques en Afrique 2016

Note : (e) = estimations (p) = projections

Développement social

En 2015 le niveau de l'indice de développement humain (IDH) au Gabon est de 0,697; ce qui place le pays dans la catégorie des pays à développement humain moyen. En 1990, l'IDH a connu une légère augmentation. En effet, il est passé de 0,620 en 1990 à 0,697 en 2015, soit une amélioration de seulement

12,4 % sur une période de 25 ans. Les résultats sociaux durant cette période (1990-2015) ont légèrement changé, avec l'espérance de vie qui a augmenté de plus de 3,6 ans, la durée moyenne de scolarisation de 3,8 ans, alors que le RNB par habitant a diminué de 1,3 % (PNUD 2016).

L'inégalité, calculé sur la base de l'indice de développement humaine (IDH) en 2015 était de 0,531 soit une baisse de 23,9 %, par rapport à la moyenne de 32,2 % en Afrique (hors Afrique du Nord). Les composantes de l'IDH montrent que l'inégalité de l'espérance de vie, 27,6 % et 23,5 % pour l'inégalité de l'éducation en sont les moteurs les plus importants.

En ce qui concerne l'égalité des sexes fondée sur l'autonomisation des femmes, l'activité économique et la santé donnent des résultats intéressants. La proportion des femmes qui ont une éducation secondaire (62,3 %) est supérieure à celle des hommes (contre 45,9 %), mais en termes d'accès au marché du travail, les hommes sont privilégiés. En effet, 55,5 % des hommes ont accès au marché du travail contre 39,9 % pour les femmes. L'éducation des femmes n'est pas comptabilisée dans l'activité économique. Dans le domaine de la santé, les taux de mortalité maternelle sont élevés, pour un pays à développement humain moyen. En ce qui concerne la mortalité maternelle, il y a 291 décès pour 100 000 naissances vivantes, alors que les pays africains à indice de développement humain moyen, ont une mortalité maternelle moyenne de 164 pour 100 000 naissances vivantes (PNUD 2016).

Tableau 4.3.1 : Indicateurs socioéconomiques

Indicateurs	2000-2002	2005-2007	2012-2014
Population totale, en millions d'habitants	1,3	1,4	1,7
PIB total en CFA *	3 701 273	5 961 579	8 988 325
RNB par habitant, en dollars des États-Unis courants (méthode Atlas)	3 600	6 630	9 210 (2015)
Population vivant sous le seuil national de pauvreté, en % de la population
Indice de Gini	...	42,2 (2005)	...
Chômage, en pourcentage du total des actifs	20,7	21,1	19,7
Chômage des jeunes, en pourcentage du total des actifs âgés de 15 à 24 ans	37	36,5	35,5
Accroissement de la population, en pourcentage annuel	2,3	2,2	2,2
Espérance de vie à la naissance (en années)	59	60	64

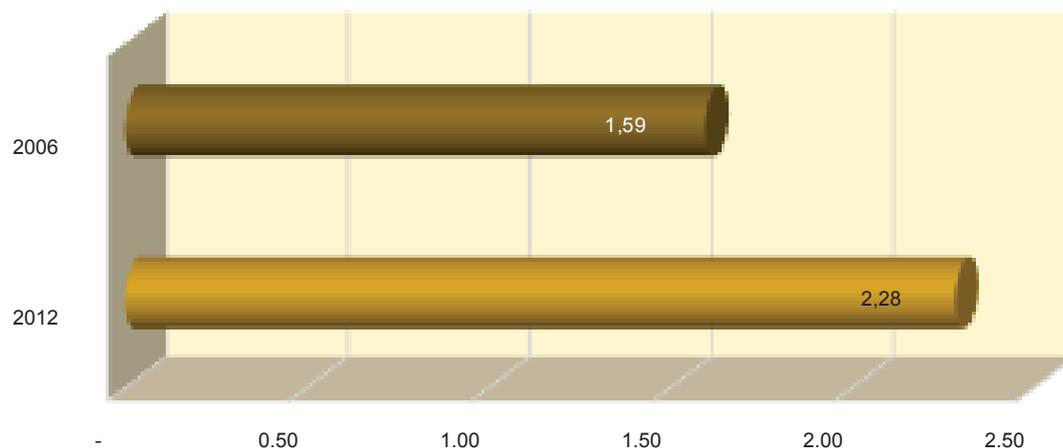
Sources : Indicateurs du développement mondial (Banque mondiale)

* Base de données World Economic Outlook, consultée le 19 mai 2017. Voir <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/02/weodata/index.aspx>

Mesurer l'exclusion humaine au Gabon

Au Gabon, les inégalités présentes dans l'exclusion humaine se reflètent également dans l'Indice africain développement social sur l'exclusion humaine (IADS). Entre 2006 et 2012 l'exclusion humaine est passée de 1,59 à 2,28, soit une augmentation de 43 % (voir graphique 4.3.2).

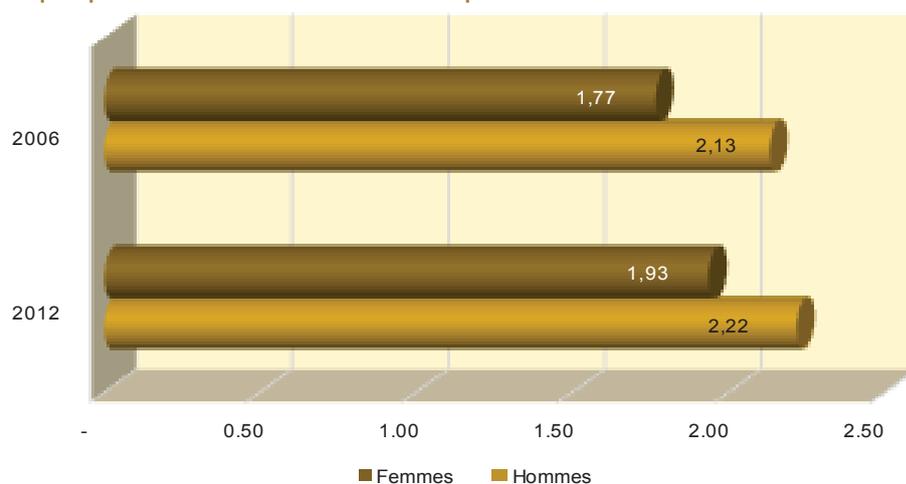
Graphique 4.3.2: IADS au Gabon



Source : Calculé à partir de statistiques nationales

L'IADS ventilées par sexe reflète une exclusion humaine des femmes, inférieure à celle des hommes, en 2006. Cela s'est aussi confirmé en 2012 (voir graphique 4.3.3). Les politiques mises en œuvre en ce qui concerne l'inclusion des femmes au Gabon, notamment l'accès à l'éducation a contribué à réduire l'inégalité des sexes.

Graphique 4.3.3: Exclusion humaine, par sexe

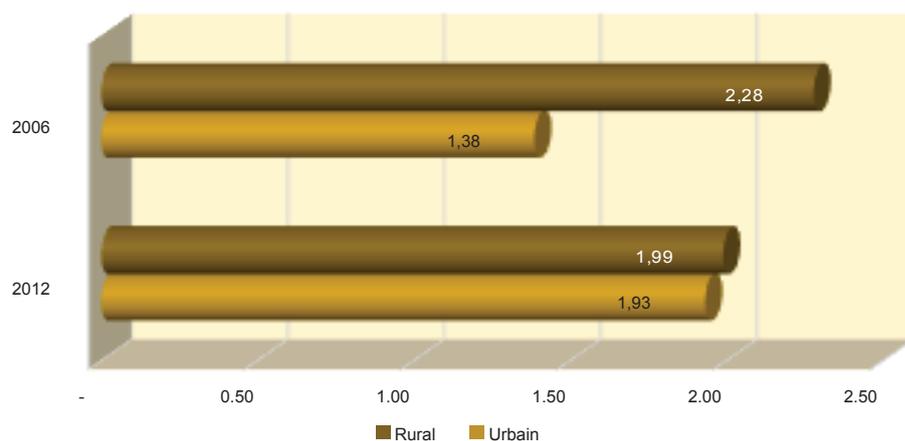


Source : Calculé à partir de statistiques nationales

***Note :** La moyenne des données ventilées par sexe peut ne pas être égale à la valeur nationale. Ceci pourrait être dû à différents facteurs. Un de ces facteurs pourrait être les différentes sources de données pour ce qui est des indicateurs. Toutefois, la moyenne nationale est de 18 ans pour la même année. Il en va de même pour les données sur l'alphabetisation en 2012 (moyenne =90 réparties selon les sexes alors que la moyenne nationale =82.)

Le Gabon est l'un des pays les plus urbanisés d'Afrique. En 2006, il présentait une exclusion humaine plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaine (calculée sur la base de 5 indicateurs). L'écart rurale-urbain était de 1,65 en 2006, mais en 2012 l'écart est passé à 1,03(voir graphique 4.3.4). Entre 2006 et 2012 l'exclusion humaine dans les zones rurales a diminué de 12,7 %, mais l'exclusion humaine urbaine a augmenté de 38 %. Il semble qu'entre 2006 et 2012 les politiques inclusives rurales dans les domaines sociaux aient été efficaces. En outre, l'augmentation de l'exclusion humaine en zones urbaines peut-être causée par l'exode rural.

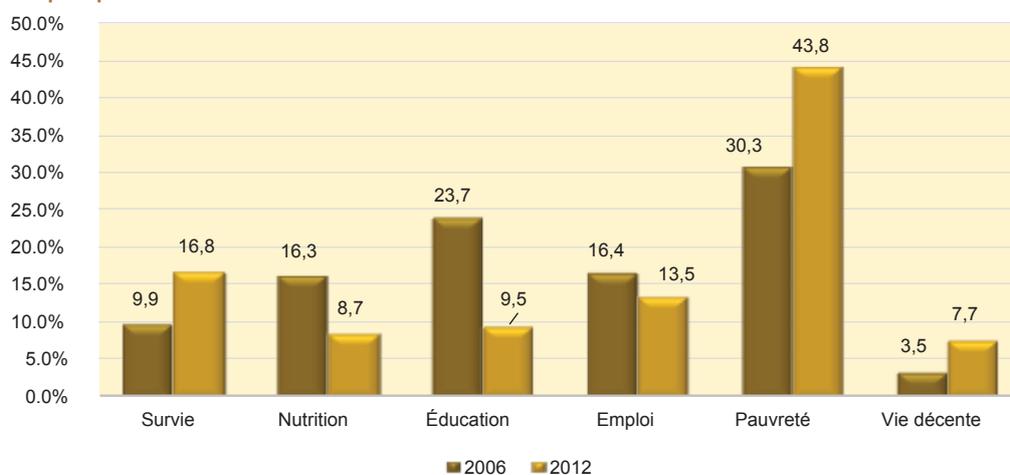
Graphique 4.3.4 : Exclusion humaine, par lieu de résidence



Source : Calculé à partir de statistiques nationales

L'analyse des facteurs de l'exclusion humaine au Gabon montre que la contribution relative de la mortalité infantile et de la pauvreté à l'exclusion humaine, après 60 ans est plus importante entre 2006 et 2012 (voir graphique 4.3.5). En outre, il y a une amélioration de la contribution relative de l'éducation, de l'emploi et du retard de croissance de l'enfant intervient simultanément. Il faudrait aussi mentionner que la mesure de la survie et de la qualité de vie au Gabon est basée sur une référence internationale, celle de pays à développement humain élevée; ce qui rend le calcul de l'exclusion humaine plus difficile et compromet les politiques mises en œuvre pour l'améliorer.

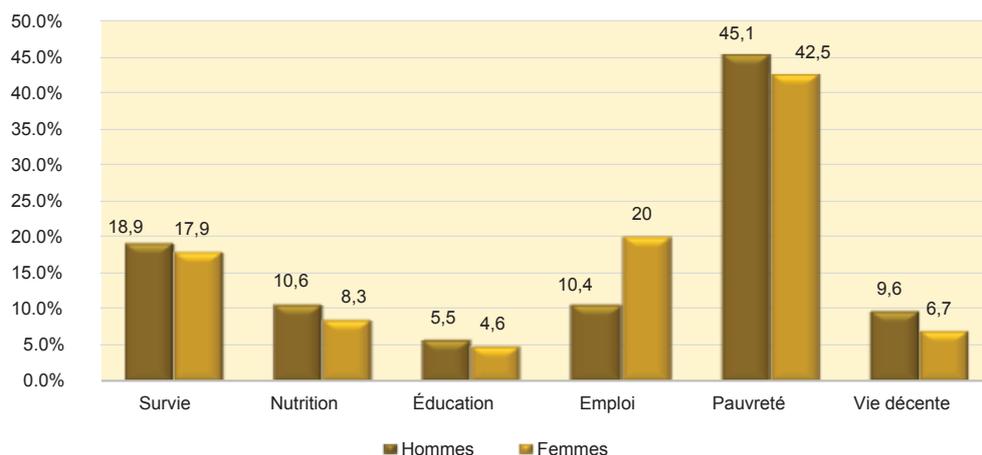
Graphique 4.3.5 : Facteurs d'exclusion humaine



Source : Calculé à partir de statistiques nationales

Les facteurs de l'exclusion humaine désagrégés par sexe montre que le nombre de femmes au chômage est supérieur à celui des hommes. Comme observé plus haut, le nombre de femmes ayant accès au marché du travail est bas, alors que les stratégies de création d'emplois devraient prendre en compte l'égalité des sexes.

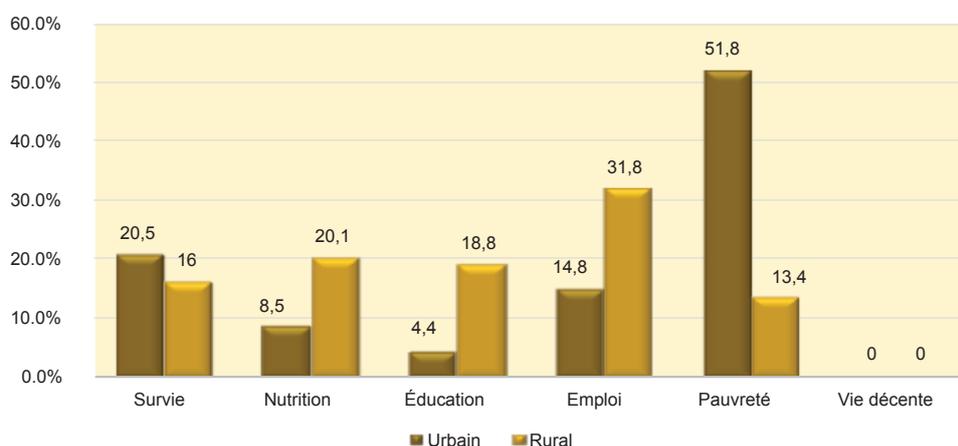
Graphique 4.3.6 : Facteurs d'exclusion humaine, par sexe



Source : Calculé à partir de statistiques nationales

Au Gabon, 87 % de la population vit dans les zones urbaines, dans seulement quatre villes. Pour cette raison, les politiques sociales inclusives sont davantage orientées vers les zones urbaines. Il faudrait donc veiller à une croissance durable, inclusive et homogène tant dans les zones urbaines que rurales. Les facteurs de l'exclusion humaine par lieu de résidence montrent que la contribution relative de la pauvreté et de la mortalité infantile est plus élevée dans les zones urbaines. De la même manière, la contribution du retard de croissance des enfants, l'emploi et l'alphabétisation à l'exclusion humaine, est plus élevée dans les zones rurales (voir graphique 4.3.7). Il semble que les infrastructures sociales, comme les écoles et les hôpitaux sont en plus grand nombre dans les villes. En outre, la contribution relative de la pauvreté à l'exclusion humaine dans les zones urbaines se fait par l'exode rural. Au Gabon, une croissance durable et inclusive doit être plus homogène entre les zones urbaines et rurales.

Graphique 4.3.7 : Facteurs d'exclusion humaine, par lieu de résidence



Source : Calculé à partir de statistiques nationales

Considération politiques

La croissance équitable et inclusive est devenue une priorité de développement pour le continent africain et l'IADS constitue aujourd'hui une opportunité pour résoudre le problème des inégalités persistantes. En tant que tel, l'IADS apparaît comme le complément de l'Indice de développement humain (IDH). En tant que tel, il aide à la mise en œuvre des politiques de développement initiées dans les départements concernés (Gabon 2017).

Au Gabon, les politiques d'égalité de sexe devraient avoir plus d'ampleur grâce à l'éducation. Il est donc nécessaire d'élaborer les politiques d'accès au marché du travail dans une optique sexospécifique. Les politiques de santé publique en faveur des zones urbaines devraient être réexaminées. Aussi, le manque de personnel médical qualifié dans les dispensaires et hôpitaux en zones rurales pose-t-il un autre défi. Le Gabon pourrait donc envisager des programmes d'incitation au profit des employés qualifiés en poste dans les zones rurales.

Tout comme les programmes de santé, les politiques de l'éducation souffrent de la même discrimination entre zones urbaines et rurales. Les enseignants dans les zones rurales ne sont pas aussi facilement disponibles. Le Gabon met en œuvre sa stratégie d'économie diversifiée, fondée sur l'éducation secondaire et tertiaire. À cet effet, plus d'investissement social est nécessaire. Des ressources devraient être aussi transférées dans des régions périphériques.

4.4 Sao Tome-et-Principe

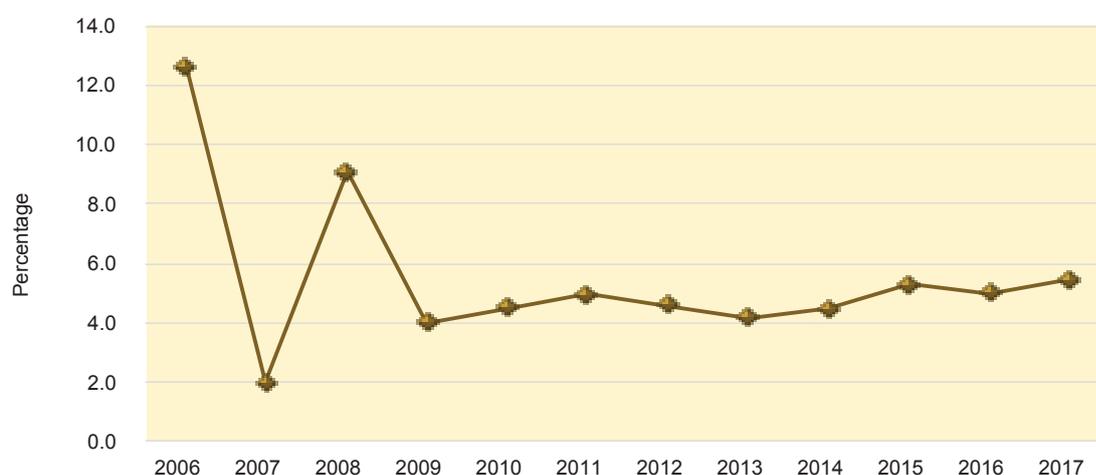
Contexte socioéconomique

L'économie de Sao Tomé-et-Principe a progressé de 5,3 % en 2015, contre 4,5 % en 2014. La croissance économique devrait être supérieure à 5 % en 2016 et 5,4 % en 2017 (voir Graphique 4.4.1). L'accroissement des investissements étrangers directs dans la construction, l'agriculture, le tourisme et les nouveaux projets financés par les donateurs devraient stimuler, à l'avenir, la croissance. L'inflation qui était de 5,3 % en 2015 devrait passer à environ 4,6 % en 2016 et 4 % en 2017, soutenu par le régime de taux de change fixes. Les réformes structurelles pour la croissance économique durable et la création d'emploi sont au cœur du programme de réforme économique du gouvernement.

Les risques de ralentissement de l'économie de l'île proviennent de la petite taille de son marché intérieur et de sa dépendance de la demande extérieure pour ce qui est de ses exportations. Le gouvernement a fait l'option de s'appuyer sur sa population instruite et surtout sur la fourniture des services de qualité dans la sous-région. Les réformes portent sur un élargissement de l'assiette fiscale. À cet effet, le Gouvernement a procédé au recensement et à l'inscription de nouveaux contribuables. Le gouvernement a également révisé son code des investissements, les stratégies de développement du secteur privé, et mis en œuvre un mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers et de réformes et stratégies qui amélioreront l'efficacité de l'administration publique et des services sociaux pour la population (BAD et al 2016).

La crédibilité et la transparence du système des finances publiques sont d'une grande importance pour le gouvernement. Le système a donc été lancé comme projet pilote dans quatre ministères chargés de la décentralisation et a servi à préparer les comptes financiers. En effet, la proposition de retirer Sao Tomé-et-Principe du groupe des pays les moins avancés (PMA) a été faite. Ce choix est basé sur l'amélioration du capital humain et du revenu national brut par habitant.

Graphique 4.4.1 : Taux de croissance du PIB



Source : Perspectives économiques en Afrique 2016

Note : (e) = estimations (p) = projections

Développement social

Sao Tomé-et-Principe a un Indice de développement humain de 0,574; ce qui le place dans la catégorie des pays à développement humain moyen (PNUD 2016).

En effet, Sao Tomé-et-Principe a mis en œuvre des politiques axées sur la santé et l'éducation. Par exemple en 2012 il y avait 70 cas de paludisme pour 1 000 personnes et en 2015, ce nombre est passé à moins

de 10 grâce aux interventions. Dans 75 % des ménages, par exemple, la distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticide et la pulvérisation d'insecticide dans les maisons et quartiers (OMS), le paludisme ne fait plus beaucoup de victimes. Cela a eu des retombées positives sur la fréquentation et les taux d'achèvement scolaire. Le plan d'éradication du paludisme d'ici à 2026 et l'amélioration du taux d'incidence ont fourni suffisamment de fonds pour la réalisation d'infrastructures et la fourniture services de santé.

L'Indice de développement humain moyen ne reflète pas une l'inégalité importante. Il est de 0,432, soit une baisse de 24,7 %. Toutefois, ses caractéristiques dénotent d'une certaine inégalité à l'intérieur du pays, inégalité qui est basée sur le sexe.

L'indice d'égalité des sexes repose sur trois dimensions – la santé génésique, l'autonomisation des femmes et l'activité économique. Le taux de mortalité maternelle à Sao Tomé-et-Principe est de 156 pour 100 000 naissances vivantes. Il y a aussi 84,3 naissances vivantes pour 1 000 adolescentes âgés de 15 à 19 ans. Dans ce contexte, seulement 30,8 % des femmes terminent les études secondaires contre 44,8 % pour les hommes ; ce qui pénalise les femmes sur le marché de l'emploi. En effet, elles sont 45,3 % de la population active à trouver un emploi contre 76,2 % pour les hommes (PNUD 2016).

Tableau 4.4.I : Indicateurs socioéconomiques

Indicateurs	2000-2002	2005-2007	2012-2014
Population totale, en millions d'habitants	0,1	0,2	0,2
PIB total en STD *	738 736	2 004 857	6 237 058
RNB par habitant, en dollars des États-Unis courants (méthode Atlas)	590 (2003)	950	1670
Population vivant sous le seuil national de pauvreté, en % de la population
Indice de Gini	32,1 (2000)	30,8 (2010)	...
Chômage, en pourcentage du total des actifs
Chômage des jeunes, en pourcentage du total des actifs âgés de 15 à 24 ans
Accroissement de la population, en pourcentage annuel	2,2	2,2	2,1
Espérance de vie à la naissance, en années	64	65	66

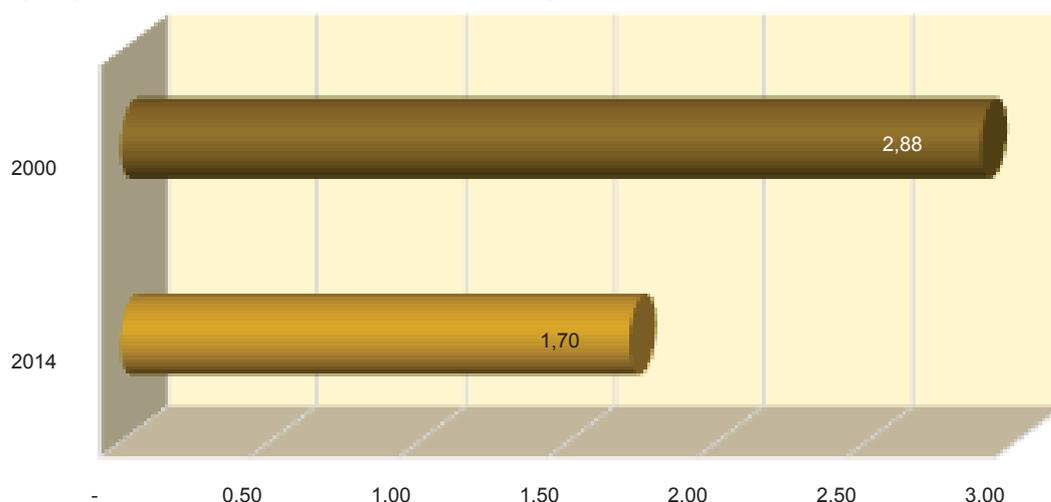
Source : Indicateurs du développement mondial (Banque mondiale)

* Base de données World Economic Outlook, consultée le 19 mai 2017. Voir <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/02/weodata/index.aspx>

Mesurer l'exclusion humaine à Sao Tome-et-Principe

L'Indice africain de développement social (IADS) de Sao Tomé-et-Principe est positif. Il constitue le reflet de son amélioration au fil du temps. En effet, il est passé de 2,88 en 2000 à 1,7 en 2014 (voir graphique 4.4.2). Les politiques mises en œuvre par le Gouvernement dans les domaines de la santé et de l'éducation ont eu pour effet la diminution de l'exclusion humaine.

Graphique 4.4.2 : IADS à Sao Tome-et-Principe



Source : Calculés à partir de données nationales.

L'inégalité de genre observée dans le pays ne se transparaît pas dans l'exclusion humaine, donc dans l'IADS. L'amélioration de l'exclusion sociale entre 2000 et 2014, ventilées par sexe, montre que cette amélioration, en ce qui concerne les femmes est d'environ trois fois supérieur à celle des hommes (voir Graphique 4.4.3). Cependant, la différence de l'exclusion humaine entre les hommes et les femmes s'établissait à 0,4 en 2000. Elle est passée à 0,22 en 2014. Les politiques sur la parité ont besoin de cette amélioration pour garantir l'égalité de traitement.

Graphique 4.4.3 : Exclusion humaine, par sexe



Source : Calculé à partir de statistiques nationales

Note : IADS pour genre est composé de 5 indicateurs.

Considération politiques

Les défis auxquels est confrontée l'économie du pays proviennent de l'élargissement de la base productive de l'économie et de la diversification des sources de croissance et d'emploi, d'une part, la réduction des taux de chômage élevés, notamment chez les jeunes (23 % parmi ceux âgés de 14 à 24 ans), de l'autre.

L'amélioration du secteur de l'éducation devra se faire sur deux axes : celui de l'exclusion humaine, de l'inégalité des sexes et celui des interventions politiques. L'inégalité des sexes dans l'accès à l'école

secondaire peut être corrigée par les systèmes d'incitations. La qualité de l'éducation avec des enseignants formés et son alignement sur la stratégie du pays doivent constituer la priorité des acteurs du secteur de l'éducation.

En outre, le chômage des jeunes, environ 24 % de la population active, nécessite un engagement politique. La stratégie de création d'un hub logistique exige une politique basée sur l'emploi des jeunes, résultant d'une formation technique et professionnelle complète.

Conclusion

L'Indice africain de développement social (IADS) a été mis au point pour identifier les causes de l'exclusion humaine dans chaque pays, évaluer l'efficacité des politiques sociales et améliorer la qualité, la collecte et la ventilation des données dans les secteurs sociaux. Il aide aussi les États membres à suivre et évaluer les progrès de la mise en œuvre de différents indicateurs sociaux grâce à l'utilisation de l'approche du cycle de vie. En outre, l'indice représente un outil important pour identifier les lacunes des politiques, élaborer des interventions visant à réduire l'exclusion humaine et contribuer au développement durable et inclusif.

Ce rapport examine la tendance de l'exclusion humaine en Afrique centrale. Il est basé sur quatre études, lesquelles portent sur sept pays de la sous-région. L'obtention des données nationales et sous-nationales des pays en Afrique centrale ne s'est pas effectuées sans problème.

Cependant, le rapport a montré que, les pays de la sous-région sont toujours confrontés au défi de de l'inclusivité et de l'équité de la croissance. De nombreuses personnes sont encore exclues du développement à différents stades de la vie. L'inégalité d'accès aux opportunités économiques et sociales limite leur capacité à devenir productifs et des agents de changement efficaces.

L'analyse des facteurs de l'exclusion humaine fournit des éclairages sur les causes structurelles de l'exclusion sociale dans chaque pays (tableau 5). L'étude conclut que la pauvreté est le principal moteur de l'exclusion humaine dans presque tous les pays de la sous-région. En outre, la survie de l'enfant est le facteur clé de l'exclusion dans deux des quatre pays étudiés. La sous-alimentation (retard de croissance) est également un autre facteur important d'exclusion au Tchad et au Cameroun.

Tableau 5 : Facteurs d'exclusion humaine en en Afrique centrale

Pays	Facteurs					
	Survie	Nutrition	Éducation	'Emploi	Pauvreté	Vie decente
Cameroun	X	X			X	
Tchad		X	X		X	
Gabon	X				X	
Sao Tome-et- Principe				X	X	

Source : basé sur cinq indicateurs IADS

X Troisième plus important moteur par pays

L'accent sur l'aide humanitaire et les déplacés internes présentent des défis à une politique axée sur l'intégration des politiques sociales. Même si la tendance de l'exclusion humaine est en déclin dans presque tous les pays, le score relativement élevé de l'IADS composite reflète cette grave préoccupation.

Enfin, l'IADS représente un outil important à la disposition des États membres. Il leur permet en effet, d'identifier les lacunes des politiques et de formuler les interventions appropriées. La désagrégation des indices par sexe, l'application aux niveaux sous-nationaux est essentiel pour comprendre les inégalités. L'indice reste utile pour l'intégration des facteurs les plus importants de l'exclusion humaine dans le plan national de réorientation des politiques inclusives plus efficaces. En effet, les cadres mondiaux et régionaux, tels que l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 de l'UA, offrent l'opportunité d'aller au-delà de la croissance économique et de placer les dimensions humaines et sociales au cœur du processus de développement.

Références

- Alkire, S. et al. (2011), "Multidimensional Poverty Index 2011: Brief Methodological Note", Oxford Poverty and Human Development Initiatives (OPHI), Oxford, UK.
- Atkinson A., E. Marlier and B. Nolan (2004), "Indicators and Targets for Social Inclusion in the European Union", *Journal of Common Market Studies*, vol. 42(1), pp. 47-75.
- AUC and ECA (2013), *African Common Position on the Post-2015 Development Agenda*, Addis Ababa.
- BAD, PNUD, OCDE, (2016). *African Economic Outlook*, Paris
- Banque africaine de développement, OCDE et PNUD, (2016). *African Economic Outlook 2016, Sustainable Cities and Structural Transformation*.
- Bhorat, H., Naidoo, K. and Pillay, K. (2016). *Growth, Poverty and Inequality Interactions in Africa: An Overview of Key Issues*, Working Paper, Bureau régional du PNUD pour l'Afrique.
- Boelhouwer, J. and I. Stoop (1999), "Measuring well-being in the Netherlands: The SCP index from 1974 to 1997", *Social Indicators Research*, 48(1), 51-75.
- CEA, (2015). *Profil de pays: Cameroun*, Addis-Abeba
- CEA, (2017). *Urbanisation and Industrialisation for Africa's Transformation*, Economic Report on Africa, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba.
- Desai, M. (1991), "Human Development Concepts and Measurement", *European Economic Review*, vol. 35, pp.350-357.
- ECA (2008), "Strengthening social inclusion, gender equality and health promotion in the Millennium. Development Goals in Africa", Draft Background Document ECA/ACGS/EGM/ 2008/2, UNECA, Addis Ababa.
- ECA (2013b), *Economic and Social Situation in West Africa in 2011-2012 and Outlook for 2013*, UN Economic Commission for Africa, Sub-regional Office in for West Africa, Niamey.
- EIU (2005), *The World in 2005*, Economic Intelligence Unit, London.
- Hedman, B, F. Perucci and P. Sundstroem (1996), *Engendering Statistics. A Tool for Change*, Statistics Sweden.
- ILO (2012), *Decent Work Indicators – Concepts and Definitions*, ILO Manual, International Labour Organization, Geneva.
- IMF (2015), *Regional Economic Outlook 2015*, International Monetary Fund (IMF), Washington DC.
- Macculi, I. and C.B. Acosta (2014), *Measuring Human exclusion for Structural Transformation: The African Social Development Index*, *Development Journal* Vol. 57(3), pp. OPHI (2011), *Country Briefing: Angola*, Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), Oxford UK.
- Mc Gillivray, M. (1991), "The Human Development Index: Yet Another Redundant and Composite Development Indicator?". *World Development*, Vol. 19(10), pp. 1461.
- Mo Ibrahim Foundation (2012), *Ibrahim Index of African Governance, Data Report*, Mo Ibrahim Foundation, London.

OECD (2011), "Interpreting OECD Social Indicators" in Society at a Glance 2011, Organization for Economic Cooperation and Development, Paris.

Pieters, J. (2013), "Youth Employment in Developing Countries", IZA Research Paper no. 58, IZA Research Report Series.

PNUD, (2016). Cameroun Le développement sur tous, rapport pour le rapport sur le développement humain, New York

PNUD, (2016). Gabon, le développement pour tous : rapport sur le développement humain, New York

PNUD, (2016). Sao Tome-et-Principe, le développement pour tous : rapport pour le rapport sur le développement humain, New York

PNUD, (2016). Tchad le développement sur tous, rapport pour le rapport sur le développement humain, New York

Ravallion, M., S. Chen and P. Sangraula (2007), "New Evidence on the Urbanization of Global Poverty", Background paper for the World Development Report 2008, WPS4199, World Bank, Washington.

Sen, A. (1985), Commodities and Capabilities, North Holland.

Sen, A. K. (1993), "Capability and Well-being", in A. Sen, & M. Nussbaum (Eds.), The Quality of Life. Oxford: Clarendon Press.

Smith, C. L, and L. Haddad (2000), "Explaining malnutrition in developing countries: A cross-country analysis", International Food Policy Research Institute, Washington.

Townsend, P. (1979), Poverty in the United Kingdom, Penguin Books, Harmondsworth, England.

UNDP (1990), Human Development Report, United Nations Development Programme, New York.

United Nations (2012), MDG Report 2012: Emerging Perspectives from Africa on the post-2015 Development Agenda, United Nations in collaboration with AUC, AfDB and UNDP, New York.

United Nations (2014), MDG Report 2014: Assessing Progress in Africa toward the Millennium Development Goals, UN in collaboration with UNDP, African Development Bank and AUC.

Annexe I : Méthode de calcul de l'Indice africain de développement social (IADS)

Comme indiqué dans la Section 2 du Rapport, l'IADS cherche à mesurer la distance entre les individus qui sont capables de participer au développement et ceux qui en sont exclus. Cet écart entre les individus inclus et les individus exclus du développement peut se mesurer par une simple fonction de distance:

$$[dExv] = \frac{\alpha P_x^v}{1 - \alpha P_x^v}$$

où (P^v) mesure le degré d'exclusion d'un individu par rapport à une dimension spécifique du développement (v), par exemple la prévalence d'enfants sous-alimentés ou la proportion de personnes se trouvant en dessous du seuil de pauvreté dans une population (x).

Si $P_x^v > 0,5$, la formule donne une valeur maximale de 1, car lorsque plus de 50 % de la population est 'exclue', cela représente une situation disproportionnée (normalisation).

Lorsque un indicateur donné mesure le degré d'inclusion (plutôt que d'« exclusion »), par exemple dans le cas du taux d'alphabétisation, l'indicateur est transformé en appliquant la formule :

$$\alpha P_x^v = 1 - (\alpha P_x^v)$$

Dans ce cas, l'écart dans le niveau d'exclusion peut être calculée par l'application de l'équation inverse :

$$[dExv] = \frac{1 - \alpha P_x^v}{\alpha P_x^v}$$

De même, si $P_x^v < 0,5$, la formule donne une valeur maximale de 1.

Après normalisation, le niveau d'exclusion humaine se situera entre 0 et 1 ($dEx^v \leq 1$), indiquant la distance proportionnelle entre ceux qui participent à une dimension spécifique du développement et ceux qui en sont exclus. Dans le cas d'indicateurs où il n'y a pas de valeur comparative nationale, comme la mortalité et l'espérance de vie à 60 ans, on applique une référence comparable pour estimer la distance à une situation souhaitée ou attendue, comme suit :

$$[dEx^v] = \frac{P_x^v - P_x^r}{P_x^v}$$

où $(^r)$ est une valeur de référence¹ établie comme paramètre comparatif pour une population donnée (P) et un groupe d'âge donné (x).

Si l'indicateur reflète une situation d'inclusion, comme l'espérance de vie à 60 ans, on applique la formule suivante :

$$[dEx^v] = \frac{P_x^r - P_x^v}{P_x^v}$$

1 La valeur de référence pour un indicateur donnée (par exemple, le taux de mortalité infantile) est donnée par la moyenne des valeurs des pays se situant à un niveau de développement immédiatement supérieur, selon la catégorisation fournie par la Banque Mondiale.

Tableau A.1 : Mortalité infantile

Indicateur	Mortalité infantile
Dimension de l'exclusion :	<p>Survie</p> <p>Pour mesurer la survie, c'est-à-dire l'accès à la vie, on établit le nombre d'enfants qui ne passent pas leur premier anniversaire. On estime qu'environ 45 % des décès des enfants de moins de 5 ans ont lieu en fait avant 1 an1. Cette situation est souvent le résultat d'une exclusion des prestations de soins et de la mauvaise qualité des installations sanitaires. La mesure de l'exclusion, dans ce domaine, est calculée à l'aide des taux de mortalité infantile au niveau national, qui sont ensuite comparés au taux moyen de mortalité infantile dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.</p>
Définition :	Nombre d'enfants qui meurent avant 1 an pour 1 000 naissances vivantes (OMS).
Formule :	$[dEx^{Im}] = \frac{Im_{0-28}^n - Im_{0-28}^r}{Im_{0-28}^n}$ <p>[dEx^{Im}]: Degré d'exclusion des services de soins de santé primaires Im_{0-21}^r : La valeur de référence de la mortalité infantile donnée par la valeur moyenne dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure Im_{0-1}^n : Estimation nationale de la mortalité infantile</p>
Calcul :	<p>Au niveau national, dans les campagnes et dans les villes, chez les hommes et chez les femmes</p> <p>Application de la formule :</p> $[dEx^{Im}] = \frac{Im_{0-28}^n - Im_{0-28}^r}{Im_{0-28}^n} (*)$ <p>Dans Excel, utiliser la condition IF (Si) : Si $Im_{0-21}^n < Im_{0-21}^r$, prendre la valeur 0 Sinon, appliquer la formule (*)</p> <p>Niveau sous-national</p> <p>La procédure est la suivante : On détermine la valeur minimale de la mortalité au niveau sous-national, c'est-à-dire sa valeur dans l'ensemble des sous-régions, dans le pays, pendant une année donnée. Ce chiffre devient la nouvelle valeur de référence :</p> $\min(Im_{0-21}^{Sub})$ <p>où</p> $\min(Im_{0-21}^{Sub}) = Im_{0-21}^{SubRef}$ <p>Min (ImSub0-21) est la valeur de référence minimale de la mortalité infantile au niveau sous-national. Et Im Subi0-21 est l'estimation sous-nationale de la mortalité infantile des moins de 1 an pour chaque sous-région i.</p> <p>Dans Excel, utiliser la condition IF (Si) : Si $Im_{0-21}^{Sub} < Im_{0-21}^{SubRef}$, donner la valeur 0 Sinon, appliquer la formule (*)</p>

Tableau A.2 : Retard de croissance

Indicateur	Retard de croissance
Dimension de l'exclusion :	<p>Nutrition</p> <p>La deuxième dimension de l'exclusion est la capacité réduite des enfants de satisfaire leurs besoins nutritionnels de base. Les conséquences durant le cycle de vie de la malnutrition pendant la prime enfance ont été largement analysées, et sa prévalence indique notamment l'exclusion des services adéquats de soins de santé (CEA, 2013a).</p>
Définition :	<p>Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance, c'est-à-dire ceux dont le rapport de la taille à l'âge s'écarte de plus de deux écarts types en dessous de la valeur médiane pour la population de référence internationale âgée de 0 à 59 mois (OMS).</p>
Formule :	$[dEx^{ChM}] = \frac{ChM_{28d-59m}^n}{1 - ChM_{28d-59m}^n}$ <p>$[dEx^{ChM}]$: Degré d'exclusion de la santé et de la nutrition</p> <p>$ChM_{28d-59m}^n$</p> <p>: Proportion d'enfants âgés de 28 jours à 59 mois souffrant de malnutrition chronique, au niveau national</p>
Calcul :	<p>Niveaux national/sous-national, zones rurales/zones urbaines, femmes/hommes</p> <p>Dans Excel, utiliser la condition IF (SI) :</p> <p>SI $ChM_{28d-59m}^n > 50$, prendre la valeur 1</p> <p>Si non, appliquer la formule (*) :</p> $[dEx^{ChM}] = \frac{ChM_{28d-59m}^n}{1 - ChM_{28d-59m}^n} \quad (*)$

Tableau A.3: Taux d'alphabétisation (15-24 ans)

Indicateur	Taux d'alphabétisation (15-24 ans)
Dimension de l'exclusion :	<p>Éducation</p> <p>Une troisième manifestation de l'exclusion, dans le cycle de vie, est liée à l'accès à une éducation de qualité, qui offre de plus vastes possibilités plus tard dans la vie. Les taux d'alphabétisation observés après les années normales de scolarité (15-24 ans) offrent une bonne image de l'efficacité des efforts éducatifs, ainsi que leur impact.</p>
Définition :	Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans qui peut lire et écrire (UNESCO).
Formule :	$[dEx^{Lr}] = \frac{1 - Lr_{15-24}^{\tilde{v}}}{Lr_{15-24}^{\tilde{v}}}$ <p>$[dEx^{Lr}]$: Degré d'exclusion de l'accès à une éducation de qualité</p> <p>$Lr_{15-24}^{\tilde{v}}$: Taux d'alphabétisation des 15-24 ans</p>
Calcul :	<p>Aux niveaux national et sous-national</p> <p>Dans Excel, utiliser la condition IF (Si) :</p> <p>Si $Lr_{15-24}^{\tilde{v}} < 50$, prendre la valeur 1</p> <p>Sinon, appliquer la formule (*) :</p> $[dEx^{Lr}] = \frac{1 - Lr_{15-24}^{\tilde{v}}}{Lr_{15-24}^{\tilde{v}}} \quad (*)$

Tableau A.4 : Chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans

Indicateur	Chômage des jeunes (15-24 ans)
Dimension de l'exclusion:	<p>Accès au marché du travail</p> <p>Les individus se heurtent à une autre forme d'exclusion quand ils achèvent leurs études : leur capacité relative de trouver un emploi décent. Le passage de l'établissement scolaire à l'emploi est souvent déterminé par la capacité de l'économie de créer des emplois pour cette tranche d'âge essentielle.</p>
Définition :	Part de la population active jeune sans travail, mais pourtant disponible et cherchant un emploi (définition de l'OIT)*.
Formule :	$[dEx^{Yu}] = \frac{Yu_{15-24}^n}{1 - Yu_{15-24}^n}$ <p>$[dEx^{Yu}]$: Degré d'exclusion de l'accès au marché du travail</p> <p>Yu_{15-24}^n : Proportion d'individus âgés de 15 à 24 ans qui sont en chômage, mesurée à l'échelle nationale</p>
Calcul :	<p>Aux niveaux national et sous-national</p> <p>Dans Excel, utiliser la condition IF (Si) :</p> <p>Si $Yu_{15-24}^n > 50$, prendre la valeur 1</p> <p>Sinon, appliquer la formule (*) :</p> $[dEx^{Yu}] = \frac{Yu_{15-24}^n}{1 - Yu_{15-24}^n} (*)$

Tableau A.5 : Pauvreté mesurée à l'échelle nationale

Indicateur	Pauvreté mesurée à l'échelle nationale
Dimension :	<p>Moyens de subsistance</p> <p>Une forme essentielle d'exclusion, à l'âge adulte, tient à l'incapacité d'un individu de satisfaire les besoins essentiels pour lui-même et sa famille, qui permettent de vivre une vie décente. Cela se reflète dans le niveau de pauvreté, calculé sur la base de la consommation, de l'apport calorique ou du revenu (selon le type de seuil de pauvreté défini au niveau national).</p>
Définition :	Proportion de la population vivant au dessous du seuil de pauvreté national.
Formule :	$[dEx^{Np}] = \frac{Np_h^n}{1 - Np_h^n}$ <p>$[dEx^{Np}]$: Degré d'exclusion des moyens de substance essentiels</p> <p>Np_h^n : Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national</p>
Calcul :	<p>Aux niveaux national et sous-national</p> <p>Dans Excel, utiliser la condition IF (Si) :</p> <p>Si $Np_h^n > 50$, prendre la valeur 1</p> <p>Sinon, appliquer la formule (*) :</p> $[dEx^{Np}] = \frac{Np_h^n}{1 - Np_h^n} (*)$

Tableau A.6: **Espérance de vie à 60 ans**

Indicateur	Espérance de vie à 60 ans
Dimension :	La capacité d'une personne âgée de rester socialement intégrée et de mener une vie décente est une forme essentielle d'inclusion aux phases tardives de la vie. À cet égard, une espérance de vie à 60 ans est une bonne variable pour représenter la qualité de vie et exprimer le degré de sécurité sociale assurée par l'État à ces catégories de personnes. La mesure de l'exclusion, dans ce domaine, est calculée à l'aide de l'espérance de vie à 60 ans à l'échelle nationale puis est comparée à l'espérance de vie moyenne à 60 ans dans les pays** à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.
Définition :	Nombre moyen d'années qu'une personne ayant cet âge peut espérer vivre encore, en supposant des niveaux constants de mortalité par âge (OMS).
Formule :	$dEx^{Le} = \frac{Le_{60}^{Ref} - Le_{60}^n}{Le_{60}^{Ref}}$ <p> $[dEx^{Lr}]$: Degré d'exclusion de la survie au grand âge Le_{60}^{Ref} : Valeur de référence de l'espérance de vie à 60 ans Le_{60}^n : Valeur moyenne de l'espérance de vie dans le pays à 60 ans </p>
Calcul :	Au niveau national
	Appliquer la formule : $dEx^{Le} = \frac{Le_{60}^{Ref} - Le_{60}^n}{Le_{60}^{Ref}} (*)$ <p>Dans Excel, utiliser la condition IF (Si) :</p> <p>Si $Le_{60}^{Ref} < Le_{60}^n$, prendre la valeur 0</p> <p>Sinon, appliquer la formule (*)</p>
	Au niveau sous-national

La méthode utilisée ici pour déterminer non pas l'IADS mais les valeurs de l'espérance de vie après 60 ans au niveau sous-national est empruntée au PNUD (2009)***. Cette méthode exige deux ensembles de données :

- a. L'espérance de vie nationale à 60 ans; et
- b. La proportion de la population se trouvant au-dessus de l'espérance de vie à 60 ans à l'échelle nationale.

Ainsi, le calcul suppose deux étapes :

- Déterminer la proportion de la population âgée de 60 ans ou plus dans une année donnée et dans chaque sous-région (pour cela, il faut disposer de données démographiques ventilées par région). On appelle cette valeur X_{ydis} ;
- Déterminer la médiane (m) de cette proportion pour une année donnée.

Ainsi, appliquer les critères suivants :

- Si $X_{ydis} > m$, alors $Le_i = Le_n * [1 + (X_{ydis} / 100)]$
- Si $X_{ydis} < m$, alors $Le_i = Le_n * [1 - (X_{ydis} / 100)]$
- Si $X_{ydis} = m$, alors $Le_i = Le_n$

Une fois que l'espérance de vie à 60 ans a été déterminée pour chaque sous-région, la formule de calcul de l'Indice pour l'indicateur 6 au niveau sous-national est la suivante : Après avoir obtenu les estimations de l'espérance de vie à 60 ans au niveau sous-national, le calcul de l'IADS au niveau sous-national est le suivant :

- Déterminer la valeur maximale de l'espérance de vie au niveau sous-national, qui devient alors la nouvelle valeur de référence, dans une année donnée. On la

désigne par la formule $Max(Le_{60}^{Sub})$ et la nouvelle formule devient alors :

$$[dEx^{Le}]_i = \frac{Max(Le_{60}^{Sub}) - Le_{60}^{Sub_i} (*)}{Max(Le_{60}^{Sub_i})}$$

où $Max(Le_{60}^{Sub}) = Le_{60}^{SubRef}$ est la valeur de référence maximale de l'espérance de vie à 60 ans au niveau sous-national.

Et $Le_{60}^{Sub_i}$: sont les estimations sous-nationales de l'espérance de vie à 60 ans pour chaque sous-région i .

Dans Excel, utiliser la condition IF (Si) :

Si $Le_{60}^{SubRef} < Le_{60}^{Sub_i}$, prendre la valeur 0

Sinon, appliquer la formule (*).

Agrégation de l'indice

Pour évaluer l'exclusion humaine au niveau global, tout au long du cycle de vie, on agrège les niveaux d'exclusion dans chacune des six dimensions retenues, par une simple sommation arithmétique :

$$HEx^v = dEx^{nm} + dEx^{chm} + dEx^{Lr} + dEx^{Yu} + dEx^{np} + dEx^{Le}$$

Comme chaque indicateur peut prendre une valeur entre 0 et 1, le score global se situe entre 0 et 6 ($0 < 6$), qui exprime le degré d'exclusion d'un individu au cours de son existence. La valeur totale de l'indice traduit donc la probabilité pour un individu d'être exclu du processus de développement dans ses six dimensions clés. Si on ne dispose pas de statistiques pour décrire l'une des dimensions, on normalise afin de pouvoir réestimer les résultats sur la base de 5 indicateurs. Cependant, si deux ou plusieurs dimensions font défaut faute de statistiques, on ne peut pas évaluer l'exclusion, et il faut donc ne pas retenir le pays.

Estimations au niveau sous-national et dans le temps

La même méthode peut être appliquée pour évaluer l'exclusion au niveau des différentes sous-régions (ou départements) d'un pays pour identifier les inégalités dans les niveau d'exclusion à l'intérieur d'un pays. La méthode peut également être utilisée avec des séries chronologiques pour décrire l'évolution dans le temps des facteurs d'exclusion dans chacune des sous-région du pays. Ces résultats permettent de 'cartographier' les politiques sociales et les facteurs qui ont pu contribuer à la réduction (ou à l'accroissement) de l'exclusion au fil du temps et dans les différentes sous-régions d'un pays.

Exclusion entre sous-groupes de population

De même, l'Indice peut être ventilé par sexe et par milieu de résidence, permettant ainsi une analyse transversale de l'exclusion entre les différents groupes sociaux, affinant l'analyse et fournissant des éléments pour un meilleur ciblage des politiques sociales.

Annexe 2 : Revue des indices de développement social dans le monde

Depuis longtemps déjà, le PIB par habitant est utilisé comme seul indicateur de la croissance économique dans la plupart des pays et régions du monde. En 1990, le PNUD a introduit une innovation majeure en mesurant le développement humain dans sa première publication intitulée Rapport sur le développement humain (PNUD, 1990). L'Indice de développement humain a été introduit en raison de l'idée que la croissance économique, mesurée à l'aide d'indicateurs habituels reposant sur le revenu tels que le PIB par habitant, ne reflète pas correctement le développement humain et social. L'Indice regroupe trois principales dimensions du bien-être : l'espérance de vie à la naissance, l'éducation et le PIB réel par habitant. Le PNUD a depuis affiné certaines de ces composantes et retenu des indicateurs supplémentaires tels que l'Indice sexo-spécifique de développement humain et la mesure de l'autonomisation des femmes, qui traduisent le degré d'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le développement des différents pays².

L'Indice de développement humain (IDH) a eu un écho puissant dans le discours sur le développement au fil des ans, mais certains observateurs estiment que les indicateurs constitutifs de l'IDH demeurent trop larges car ils ne saisissent pas des aspects critiques du développement, tels que l'inégalité, la vulnérabilité ou les questions d'environnement. D'autres observateurs ont remis en question l'indice en raison des conséquences de la simple sommation arithmétique des trois indicateurs constitutifs de l'Indice, méthode qui, semble-t-il, masque les corrélations existant entre ses divers éléments constitutifs (Desai, 1991; McGillivray, 1991; Sen, 1993). Cependant, la simplicité de l'IDH en a fait l'indice de développement sans doute le plus largement utilisé dans le monde actuellement.

En 2000, au Sommet du Millénaire, les dirigeants du monde entier ont fait une nouvelle percée en adoptant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) comme cadre principal d'analyse, à l'échelle mondiale, pour aider les pays à suivre et à accélérer les progrès de leur développement économique et social à l'horizon 2015. Chacun des huit OMD convenus sur le plan international comprend lui-même une liste de cibles quantifiables et assorties d'un calendrier, ainsi que d'indicateurs qui permettent de suivre les progrès dans les domaines de la pauvreté (objectif 1), de l'enseignement primaire (objectif 2), de l'égalité des sexes (objectif 3), de la lutte contre la mortalité infantile et maternelle, et des principales maladies transmissibles (objectifs 4, 5 et 6), de la durabilité environnementale (objectif 7) et d'un partenariat mondial pour le développement (objectif 8). Depuis leur adoption, les OMD sont probablement devenus le cadre de réflexion le plus important dans la coopération pour le développement au niveau mondial, et ont apporté une forte impulsion à l'action menée dans les différents régions et pays en ouvrant la voie au programme de développement pour l'après-2015.

Plusieurs institutions ont élaboré et utilisé un nombre d'autres instruments et indicateurs qui leur permettent de suivre le développement social dans différents domaines :

- L'Economist Intelligence Unit a élaboré un indice de la « qualité de vie » en 2005, en s'appuyant sur une méthode qui relie les résultats d'enquêtes sur la satisfaction subjective aux facteurs objectifs de la qualité de vie dans 111 pays. Le modèle distingue neuf facteurs : santé, bien-être matériel, stabilité politique et sécurité, relations familiales, vie collective, changement climatique, sécurité de l'emploi, liberté politique et égalité des sexes – les trois premiers facteurs étant les plus importants, comme le montre leur coefficient de pondération (EIU, 2005).

² Ces deux indicateurs ont été introduits par le PNUD en 1995 et sont considérés l'extension sexo-spécifique de l'Indice de développement humain. Si l'Indice sexo-spécifique de développement humain tient compte des lacunes existantes concernant la parité, dans l'Indice de développement humain, la mesure de l'émancipation des femmes repose sur des estimations des revenus économiques des femmes, leur participation aux emplois les mieux rémunérés et l'accès aux professions libérales et aux sièges parlementaires (Klasen, 1998).

- Les indicateurs de travail décent de l'Organisation Mondiale du Travail reposent sur 10 éléments constitutifs d'un travail décent, notamment l'égalité des chances sur le lieu de travail, une rémunération adéquate, un emploi productif, la sécurité sociale et le dialogue social. Les éléments d'inclusion sociale existent mais renvoient au cadre juridique sur lequel reposent les conditions et perspectives de l'emploi (OIT, 2012a).
- Les indicateurs sociaux de l'Organisation de coopération et de développement économique ont été élaborés pour évaluer les progrès sociaux dans les pays de l'OCDE dans quatre grands domaines d'intervention publique, à savoir: l'autosuffisance, l'équité, l'état de santé et la cohésion sociale. Le dernier élément est particulièrement important dans l'optique de l'exclusion car il mesure l'ampleur de la participation des citoyens à la vie collective et à la confiance mutuelle. L'équité tient compte de la capacité de disposer de services sociaux et de perspectives économiques, tandis que l'autosuffisance comprend les indicateurs de l'emploi ou encore de la performance scolaire (OCDE, 2011).
- Les indicateurs d'inclusion sociale de l'Union européenne sont une série d'indicateurs regroupés autour de cinq dimensions principales qui mesurent la pauvreté, l'inégalité, l'emploi, l'éducation et la santé dans les pays de l'Union.
- L'Indice multidimensionnel de la pauvreté³ a été élaboré par le PNUD et l'Initiative d'Oxford sur la pauvreté et le développement humain (OPHI). Il s'agit d'un indice composite reposant sur un ensemble d'indicateurs du revenu et d'autres éléments, selon une méthode utilisée pour la première fois par Townsend (1979) puis par Sen (1985). Cet indice a jusqu'à présent été appliqué à 91 pays et est considéré comme le successeur de l'Indice de développement humain pour le suivi du programme de développement à l'horizon 2030 (MPI, 2011)⁴.
- Deux autres indices sont particulièrement importants car ils ont été élaborés spécifiquement dans un cadre africain:
 - L'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine, qui mesure la qualité de la gouvernance nationale en Afrique en fonction de 88 critères divisés en quatre grandes catégories : a) sécurité et état de droit; b) participation et droits de l'homme; c) possibilités économiques durables; et d) développement humain. Cet indice cherche à mesurer la qualité des services fournis par les gouvernements aux Africains.
 - L'Indice du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) a été élaboré par la CEA comme instrument multidimensionnel, appliqué à l'Afrique, pour évaluer l'égalité des sexes et l'évolution de l'autonomisation des femmes en Afrique (CEA, 2012). La troisième phase de la confection de l'indice – lancé pour la première fois dans 12 pays en 2009 – a été réalisée en 2014-2015. L'indice repose sur une évaluation quantitative des disparités entre les sexes dans la vie sociale, économique et politique – grâce à l'Indice de la condition féminine. Le deuxième élément constitutif de l'IDISA est le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique, qui est une évaluation qualitative de ce que fait chaque gouvernement pour respecter les engagements pris à l'échelle mondiale et régionale concernant la condition féminine et les droits des femmes.

Malgré la diversité de cet ensemble d'indicateurs de développement, la méthode utilisée dans l'IADS est novatrice, car elle est fondée sur le cycle de vie, et permet donc d'évaluer les effets de l'exclusion depuis la prime enfance jusqu'au troisième âge selon différentes dimensions du développement. Son calcul, dans le temps et pour différents groupes de la population, aux niveaux national et sous-national, permet de saisir les inégalités à l'intérieur des pays et entre pays et identifier les principaux facteurs de l'exclusion pour un meilleur ciblage des politiques sociales en Afrique.

³ Voir <http://hdr.undp.org/en/content/multidimensional-poverty-index-mpi>.

⁴ Voir encadré 1 pour une analyse comparative des trois indices : l'Indice de développement humain, l'Indice multidimensionnel de la pauvreté et l'Indice africain de développement social.

